

# Comptes administratifs 2020

Rapport d'analyse



**Roi  
Morvan**  
Communauté

## Sommaire

<b>Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal</b> .....	<b>4</b>
<b>Partie 2 : La section de fonctionnement</b> .....	<b>6</b>
I. Les recettes.....	6
a) <i>La fiscalité</i> .....	7
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i> .....	9
c) <i>Le produit des régies</i> .....	11
II. Les dépenses.....	12
a) <i>Les charges à caractère général</i> .....	14
b) <i>Les charges de personnel</i> .....	15
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i> .....	16
d) <i>Les charges financières</i> .....	18
e) <i>Les charges exceptionnelles</i> .....	18
f) <i>Les relations avec les communes membres</i> .....	19
<b>Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers</b> .....	<b>20</b>
<b>Partie 4 : La section d'investissement</b> .....	<b>23</b>
I. Les recettes.....	23
II. Les dépenses.....	24
<b>Partie 5 : Les budgets annexes</b> .....	<b>27</b>
I. Le budget « zones d'activités ».....	28
a) <i>Le fonctionnement</i> .....	29
b) <i>L'investissement</i> .....	29
II. Le budget « immobilier d'entreprises » .....	30
a) <i>Le fonctionnement</i> .....	30
b) <i>L'investissement</i> .....	31
.....	31
III. Le budget autonome SPANC.....	32
a) <i>Le fonctionnement</i> .....	32
b) <i>L'investissement</i> .....	33
<b>Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)</b> .....	<b>34</b>

Au cours de l'année N, le Président, dit aussi « **ordonnateur** »

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres.

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public de la Trésorerie Publique (TP) chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, le Président va dresser le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé **Compte administratif**.

De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé **Compte de gestion**.

Ces documents servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la structure, par le Président, Ordonnateur, et par le Comptable public, exécuteur des opérations. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Ces deux documents servent aussi à établir le résultat de l'année N pour permettre à RMCom de décider de l'**affectation des résultats** en année N+1.

Les opérations passées sont constituées d'écritures réelles et d'écritures d'ordre.

**Opérations réelles** : opérations qui donnent lieu à encaissement ou à décaissement des fonds. Les sommes transitent par le compte au Trésor Public et impactent nos réserves.

Exemple : dépenses de personnel ou recettes fiscales perçues.

**Opérations d'ordre** : opérations qui ne donnent pas lieu à encaissement ou à décaissement. Elles s'équilibrent avec une autre opération d'ordre. Elles restent internes à la collectivité.

Exemple : dotations aux amortissements des immobilisations.

Le principe de la dotation aux amortissements nous impose de prévoir en section investissement les sommes nécessaires au renouvellement de nos immobilisations et donc de trouver des ressources pérennes pour les financer.

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré.

Quel qu'il en soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget prévisionnel de l'année N. Le résultat de l'exercice de l'année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

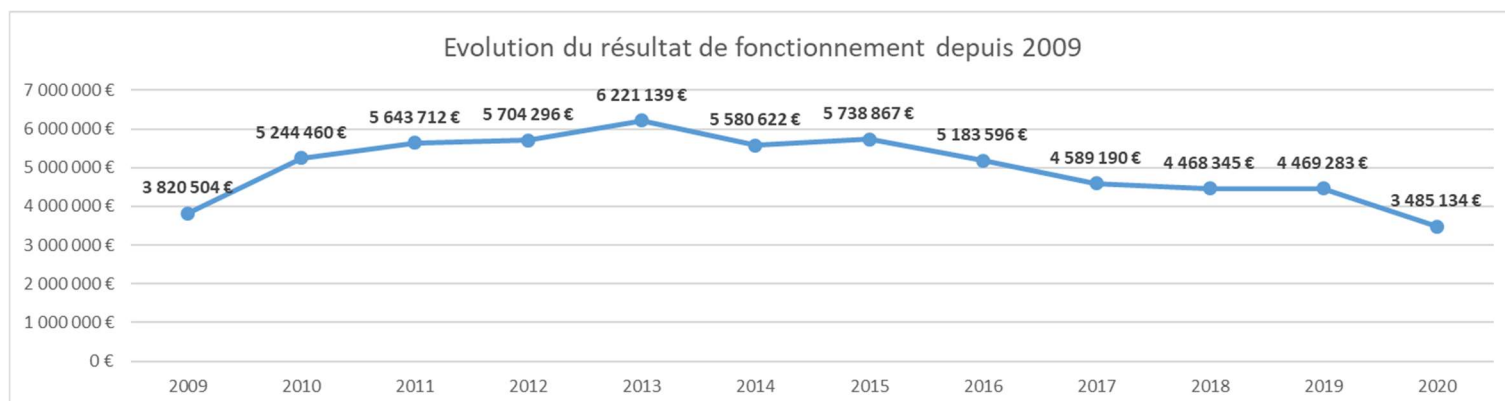
Au final, **le résultat reporté est constitué par le cumul des résultats des exercices des années antérieures** : il s'agit de **réserves** s'il est positif **ou** d'un **déficit** s'il est négatif.

## Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal

L'exécution du budget principal 2020, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2019/CA 2020
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	14 480 200 €	14 225 467 €	13 486 023 €	-5,20%
	Dépenses de fonctionnement	14 601 045 €	14 224 529 €	12 997 145 €	-8,63%
	Résultat de l'exercice	-120 845 €	938 €	488 878 €	52019,14%
	Résultat reporté	4 589 190 €	4 468 345 €	2 996 256 €	-32,94%
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 468 345 €</b>	<b>4 469 283 €</b>	<b>3 485 134 €</b>	-22,02%
Investissement	Recettes d'investissement	1 351 044 €	804 039 €	6 363 426 €	691,43%
	Dépenses d'investissement	1 758 751 €	1 982 231 €	2 263 360 €	14,18%
	Résultat de l'exercice	-407 706 €	-1 178 192 €	4 100 066 €	-448,00%
	Résultat reporté	1 788 843 €	1 381 138 €	202 946 €	-85,31%
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 381 137 €</b>	<b>202 946 €</b>	<b>4 303 011 €</b>	2020,27%
Total	Recettes totales	15 830 944 €	15 029 506 €	19 849 449 €	32,07%
	Dépenses totales	16 359 795 €	16 206 760 €	15 260 506 €	-5,84%
	Résultat global de l'exercice	-528 851 €	-1 177 255 €	4 588 943 €	-489,80%
	Résultat global reporté	6 378 033 €	5 849 483 €	3 199 202 €	-45,31%
	<b>Résultat global de clôture</b>	<b>5 849 182 €</b>	<b>4 672 228 €</b>	<b>7 788 145 €</b>	66,69%

Au 31 décembre 2020, la section de fonctionnement a enregistré 13 486 023 € de recettes totales pour 12 997 145 € de dépenses totales soit un excédent de 488 878 €. L'évolution du résultat de fonctionnement s'améliore.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement n'a cessé de croître entre 2009 et 2013. Depuis 2014, les résultats annuels déficitaires ont contraint à un prélèvement sur cet excédent. Cet excédent est, par ailleurs, en 2020, inférieur à son niveau de 2009.

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est de 4 100 066 €. Le report du résultat cumulé en 2019 d'un montant de 202 946 € fixe le résultat de clôture à **4 303 011 €**.

## Restes à réaliser 2020

Le montant des restes à réaliser s'élève à 3 872 905 € en dépenses et à 626 535 € en recettes soit un besoin de financement de **3 246 370 €**.

Les restes à réaliser correspondent en investissement :

- aux dépenses engagées<sup>1</sup> (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits...).

Ils sont **intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif**, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Au titre du contrôle budgétaire, le préfet doit contrôler la sincérité des restes à réaliser N-1, en tant qu'éléments constitutif de l'équilibre du budget primitif de l'année N.

Il convient également de bien distinguer les restes à réaliser, des crédits annulés en fin d'exercice, qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique ou qui ne représentent pas une recette certaine, et qui devront être à nouveau votés par l'assemblée délibérante s'ils sont inscrits au budget primitif de l'année N.

---

<sup>1</sup> Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

- Marchés autres qu'à bons de commande : c'est le montant global du marché non mandaté au 31 décembre qui doit être pris en compte au titre des RAR.

- Marchés à bons de commande : c'est le montant non mandaté au 31 décembre du bon de commande qui doit être pris en compte au titre des RAR et non le montant global du marché à bon de commande.

## Partie 2 : La section de fonctionnement

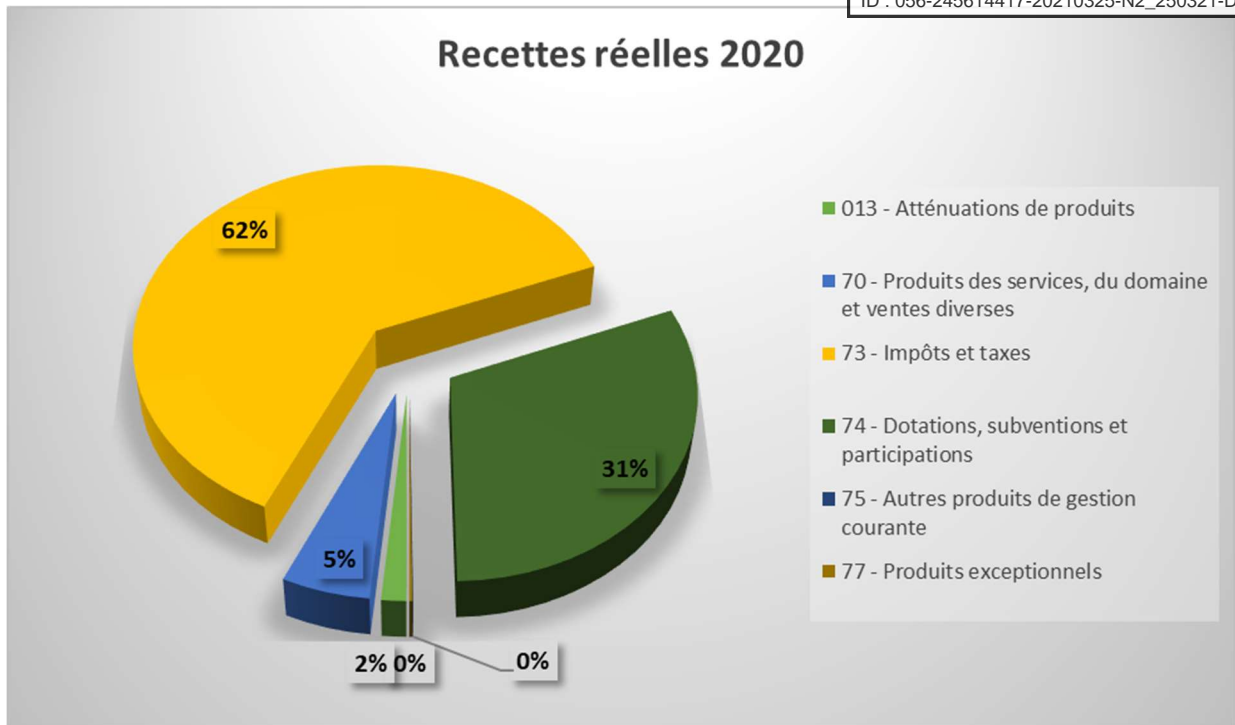
### I. Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement 2020	CA 2018	CA 2019	Prévisions 2020	CA 2020	Taux
013 - Atténuations de produits	209 920 €	167 125 €	85 800 €	92 044,26 €	107,28%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	750 696 €	887 747 €	611 800 €	518 359,75 €	84,73%
73 - Impôts et taxes	8 717 397 €	8 793 237 €	9 369 143 €	9 375 807,61 €	100,07%
74 - Dotations, subventions et participations	4 330 424 €	4 308 075 €	3 319 992 €	3 373 490,82 €	101,61%
75 - Autres produits de gestion courante	3 679 €	3 168 €	2 988 €	4 664,10 €	156,09%
77 - Produits exceptionnels	26 041 €	19 527 €	6 800 €	74 233,54 €	1091,67%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>14 038 157 €</b>	<b>14 178 879 €</b>	<b>13 396 523 €</b>	<b>13 438 600,08 €</b>	<b>100,31%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 043 €	46 588 €	47 330 €	47 422,83 €	100,20%
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>14 480 200 €</b>	<b>14 225 467 €</b>	<b>13 443 853 €</b>	<b>13 486 022,91 €</b>	<b>100,31%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 13 438 600 € contre 14 178 879 € en 2019. Le taux de réalisation de l'exercice est de 100.31%.

Entre 2019 et 2020, l'évolution est de :

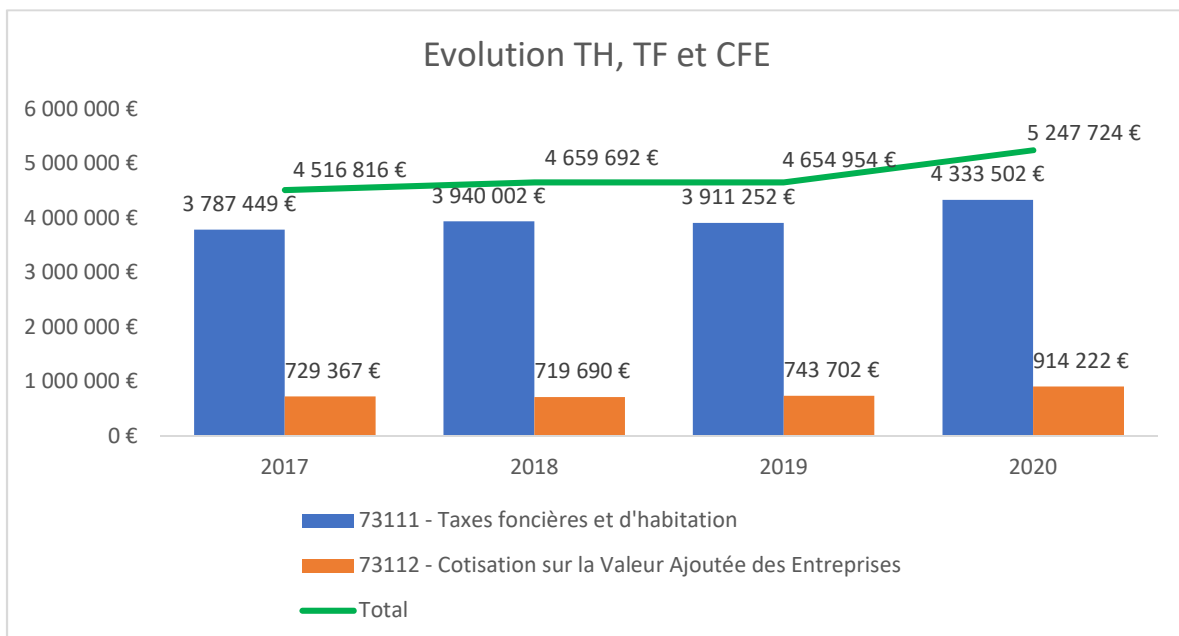
013 - Atténuation de charges	-75 081 €
70 - Produits des services	-369 387 €
73 - Impôts et taxes	+582 571 €
74 - Dotations et participations	-934 584 €
75 - Autres produits	+1 496 €
77 - Produits exceptionnels	+54 707 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>-740 279 €</b>

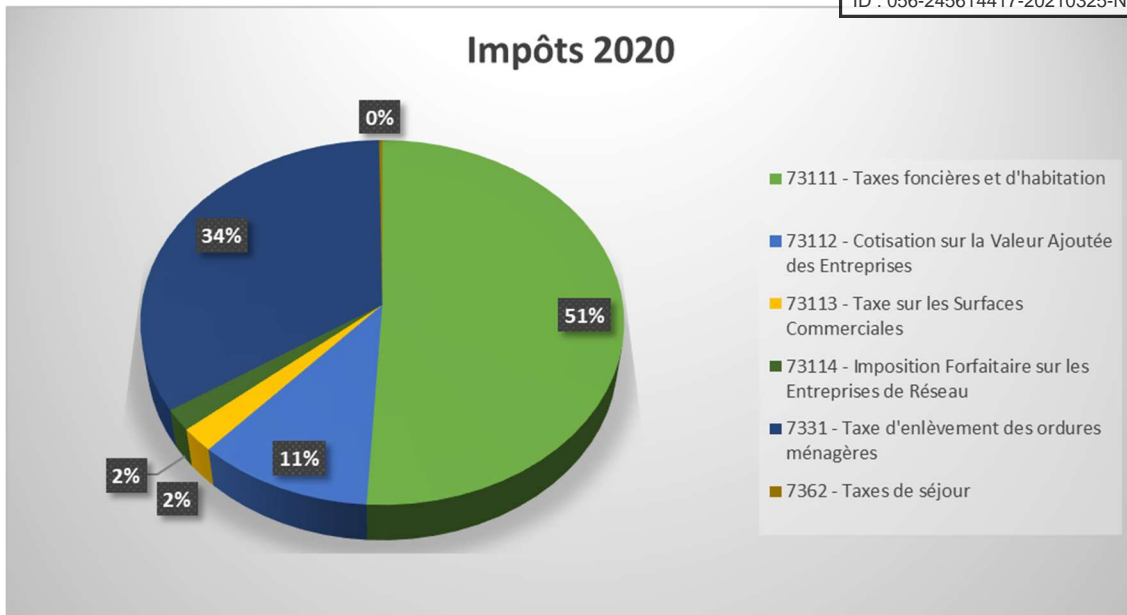


a) La fiscalité

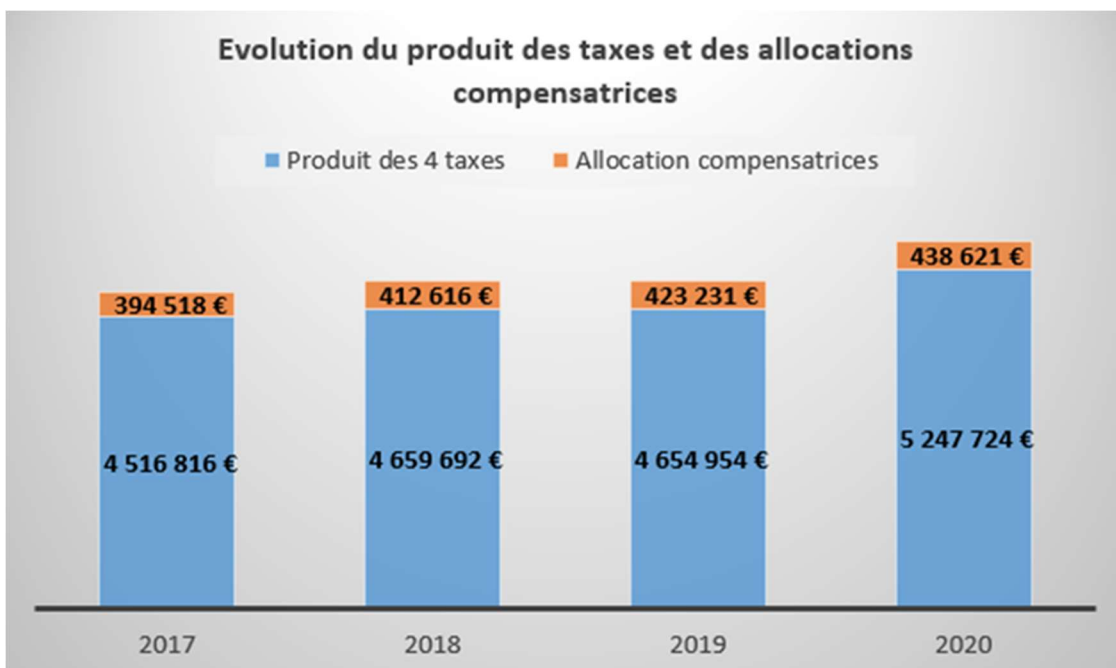
La recette globale générée par la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (CFE) s'est élevée à 5 247 724 € en 2020.

L'augmentation de produit d'un montant de 592 770 €, constatée entre 2019 et 2020 correspond à une croissance importante des bases CFE d'un industriel du territoire et à la croissance de la CVAE.





Au produit fiscal acquitté par les contribuables, il convient d'ajouter les allocations compensatrices versées par l'État pour les exonérations de droit<sup>2</sup>.



Le montant des allocations est en augmentation par rapport à 2019 (+ 15 390 €).

Les recettes fiscales sont à nuancer dans la mesure où Roi Morvan Communauté est contributeur au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il s'agit d'un fonds destiné à couvrir les pertes éventuelles liées à la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ce montant est fixe et s'opère par un prélèvement sur les recettes fiscales. Il s'élève à 657 224 € et vient donc atténuer le produit fiscal. Ainsi, en intégrant le FNGIR la recette fiscale nette s'élève à 4 590 500 € en 2020.

<sup>2</sup> Essentiellement : les exonérations de taxe d'habitation bénéficiant aux personnes handicapées, aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux veufs et veuves et dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds.

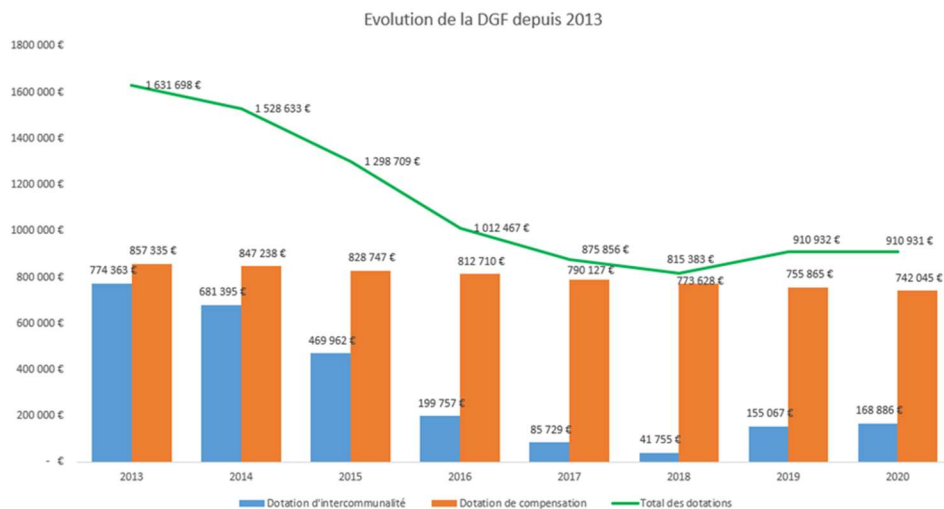
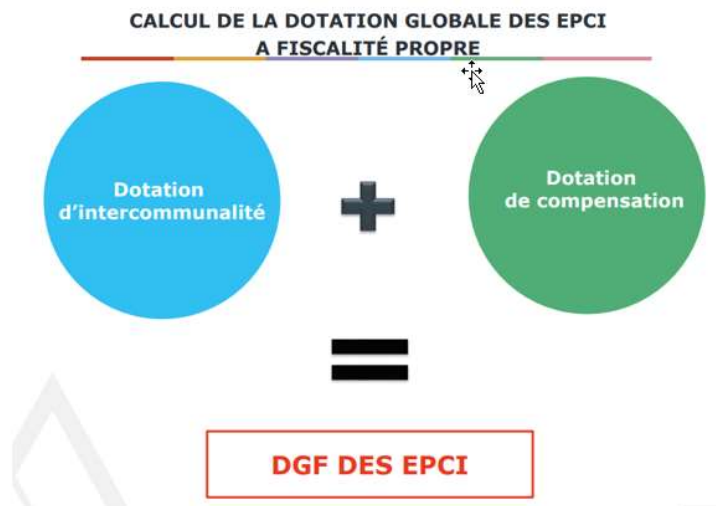
Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
					Montant	%
Produit TEOM	2 737 833 €	2 782 391 €	2 852 147 €	2 899 166 €	47 019 €	1,65%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	729 367 €	719 690 €	743 702 €	914 222 €	170 520 €	22,93%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	199 607 €	186 589 €	186 018 €	180 313 €	- 5 705 €	-3,07%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	155 306 €	154 183 €	157 676 €	160 347 €	2 671 €	1,69%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	258 276 €	256 363 €	248 545 €	260 778 €	12 233 €	4,92%
Taxes de séjour	16 337 €	11 075 €	36 128 €	19 505 €	- 16 623 €	-46,01%
<b>TOTAL avec TEOM</b>	<b>4 096 726 €</b>	<b>4 110 291 €</b>	<b>4 224 216 €</b>	<b>4 434 331 €</b>	<b>210 115 €</b>	<b>4,97%</b>
<b>TOTAL sans TEOM</b>	<b>1 358 893 €</b>	<b>1 327 900 €</b>	<b>1 372 069 €</b>	<b>1 535 165 €</b>	<b>163 096 €</b>	<b>11,89%</b>

Le volume total des autres taxes s'est élevé à 4 434 331 € en 2020 soit une progression de 4.97% par rapport à 2019 grâce notamment à l'évolution du produit de la TEOM qui est en constante progression, à taux d'imposition constant, et à la CVAE.

### b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des EPCI comprend une dotation de compensation (correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de DCTP<sup>3</sup> subies entre 1998 et 2001) et une dotation d'intercommunalité (critères : population, coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal).



<sup>3</sup> Dotation de compensation de la taxe professionnelle

La contribution au redressement des finances publiques a lourdement pénalisé Roi Morvan Communauté comme bon nombre de collectivités et d'EPCI. Entre 2013 et 2018, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités du pays a généré une baisse des dotations de 816 315€ pour Roi Morvan Communauté.

Entre 2018 et 2019, Roi Morvan Communauté a cependant perçu 95 000 € de plus.

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.

Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'appliquera désormais chaque année.

Le montant de DGF reste stable en 2020.

Roi Morvan Communauté perçoit également des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services qui peuvent se résumer ainsi :

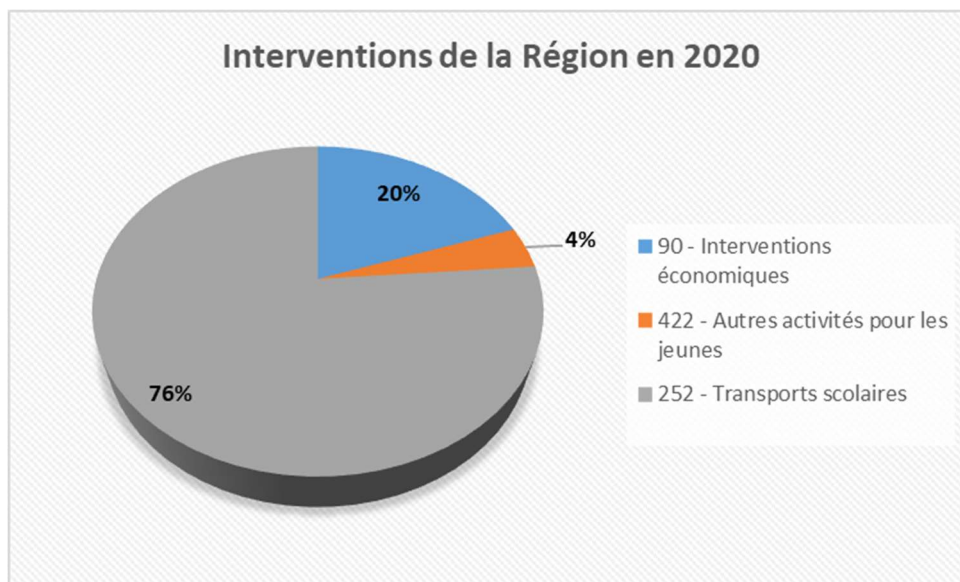
	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
					Montant	%
Remboursement des contrats aidés	349 601 €	268 424 €	284 521 €	319 362 €	34 841 €	12,25%
Subventions Région	474 350 €	1 345 547 €	1 356 646 €	149 382 €	- 1 207 264 €	-88,99%
Subventions Département	930 790 €	101 419 €	174 975 €	59 528 €	- 115 448 €	-65,98%
Contributions communes membres	162 757 €	155 325 €	106 048 €	117 290 €	11 242 €	10,60%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 295 566 €	1 192 922 €	1 006 576 €	1 326 911 €	320 334 €	31,82%
<b>TOTAL</b>	<b>3 213 063 €</b>	<b>3 063 638 €</b>	<b>2 928 766 €</b>	<b>1 972 472 €</b>	<b>- 956 294 €</b>	<b>-32,65%</b>

Le volume de ces participations est en baisse de 32.65% passant de 2 928 766 € en 2019 à 1 972 472 € en 2020.

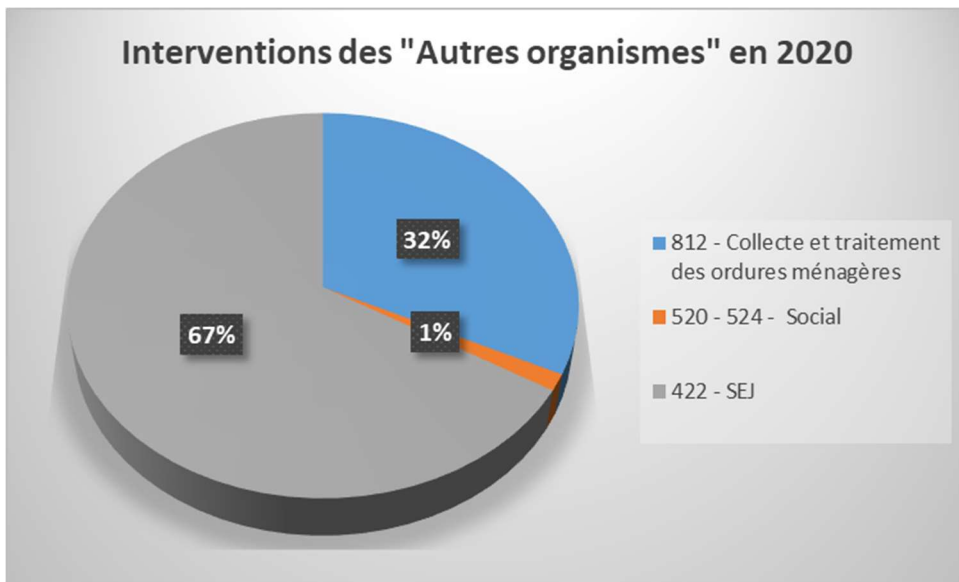
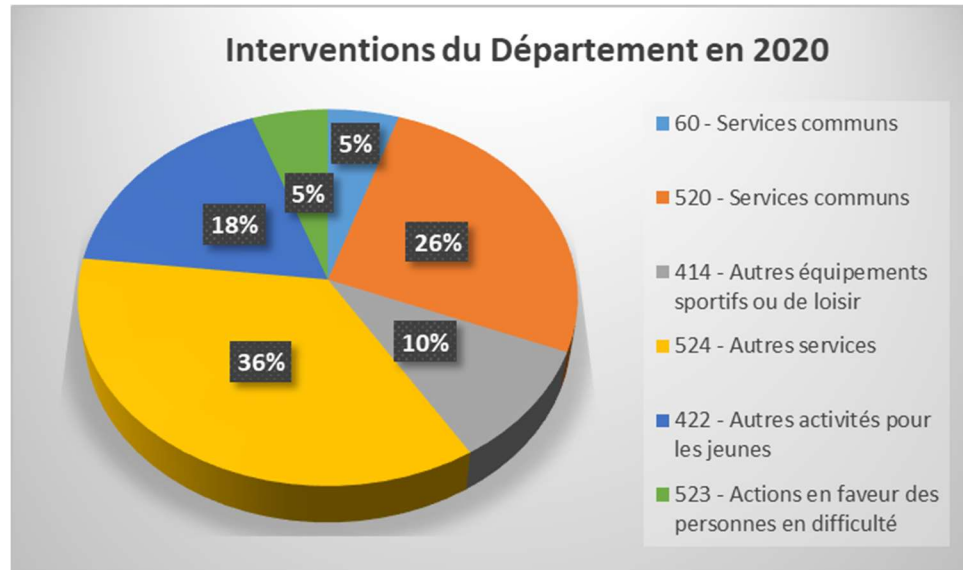
Les remboursements de contrats aidés concernent les Chantiers nature et patrimoine, la Ressourcerie.

La baisse des subventions de la Région et du Département est liée au transfert de la compétence transports scolaires à la Région qui la gère directement depuis 2020.

Les autres organismes sont constitués essentiellement par la CAF, le SIT TOM-MI<sup>4</sup> et la MSA.

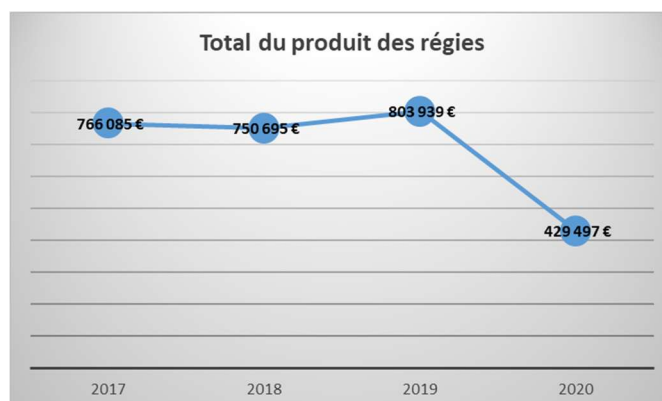


<sup>4</sup>Le SIT TOM-MI est un syndicat de traitement des déchets regroupant 100 communes (185 000 habitants) du nord du Morbihan. Les coûts de reprise des matériaux triés sont perçus par le SIT TOM-MI, puis intégralement reversés aux collectivités membres. L'intégralité des sommes perçues par le SIT TOM-MI est redistribuée aux collectivités membres, en fonction de leurs tonnages produits (performance) chaque année.

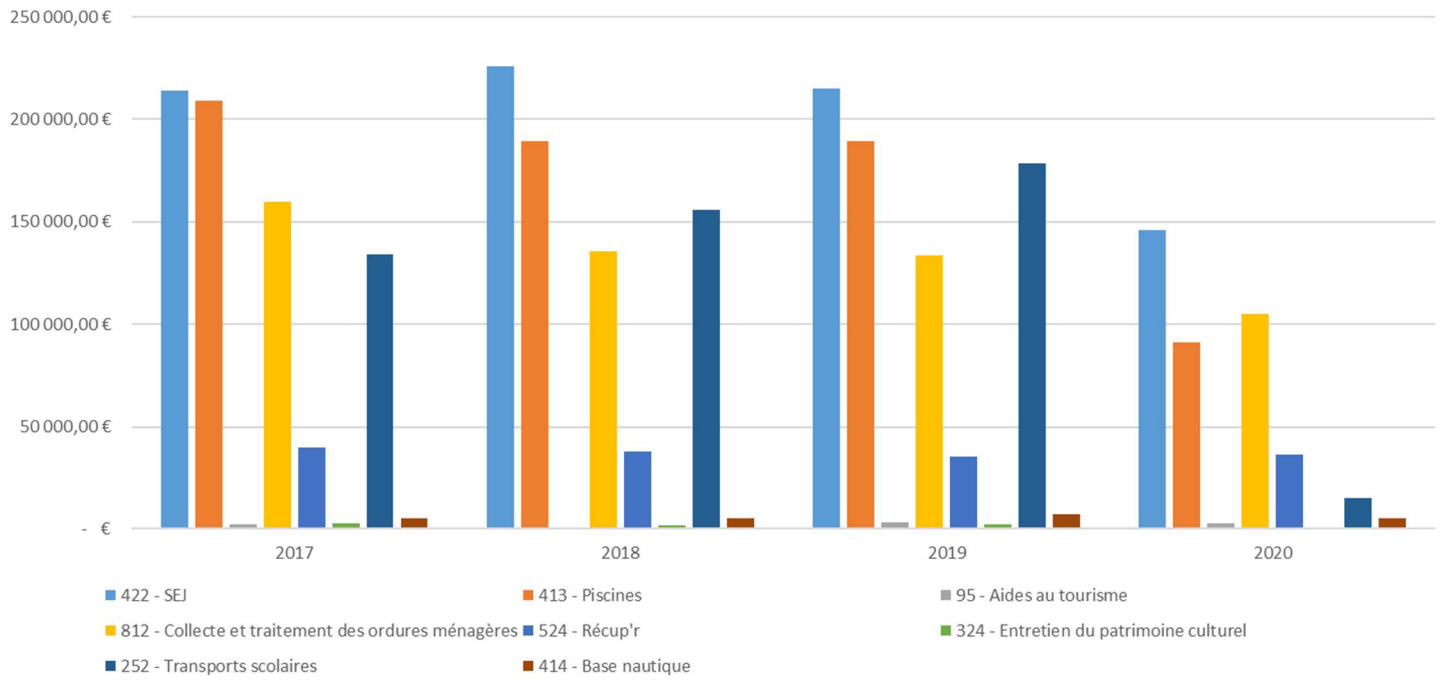


#### c) Le produit des régies

Le produit des régies a diminué en passant de 803 939 € en 2019 à 429 497 € en 2020. Le transfert de la compétence « transports scolaires » ainsi que la crise sanitaire en 2020 expliquent cette diminution. Si on neutralise le transfert de la compétence transport scolaires, le résultat du produit des régies 2020 serait de 593 205 €.



Evolution du produit des régies



## II. Les dépenses

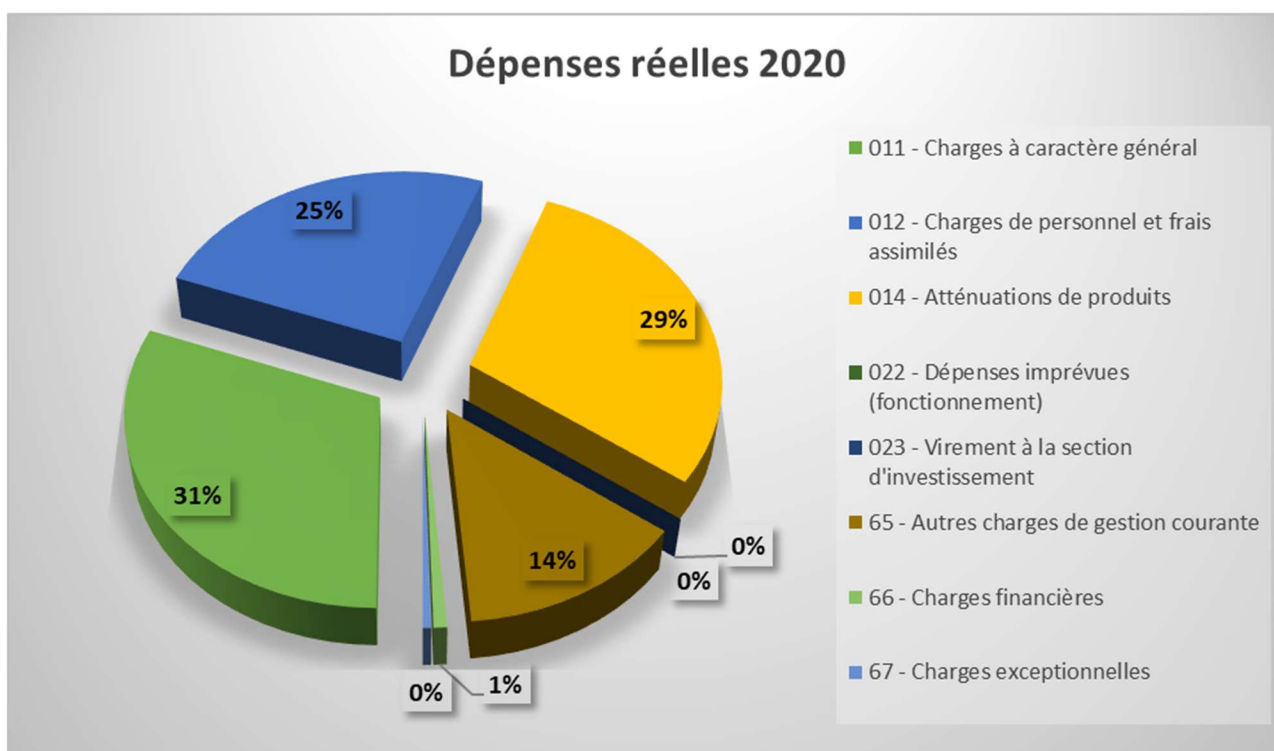
Dépenses de fonctionnement 2020	CA 2018	CA 2019	Prévisions 2020	CA 2020	Taux
011 - Charges à caractère général	4 158 788 €	4 093 258 €	3 101 238 €	2 691 451,41 €	86,79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 346 505 €	3 545 586 €	3 874 675 €	3 862 816,76 €	99,69%
014 - Atténuations de produits	3 980 137 €	3 906 701 €	3 906 701 €	3 909 186,77 €	100,06%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	33 575 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 837 806 €	1 893 073 €	1 898 711 €	1 692 740,87 €	89,15%
66 - Charges financières	106 706 €	96 773 €	109 747 €	109 716,42 €	99,97%
67 - Charges exceptionnelles	65 400 €	82 305 €	191 716 €	131 396,54 €	68,54%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>13 495 342 €</b>	<b>13 617 696 €</b>	<b>13 116 363 €</b>	<b>12 397 308,77 €</b>	<b>94,52%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 105 702 €	606 832 €	647 438 €	599 836,57 €	92,65%
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>14 601 044 €</b>	<b>14 224 529 €</b>	<b>13 763 801 €</b>	<b>12 997 145,34 €</b>	<b>94,43%</b>

Les réalisations, soit 12 997 145 €, atteignent 94.52% des prévisions. Au chapitre 011, 409 787 € ne sont pas réalisés, 205 970 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65 et 60 319 € au 67.

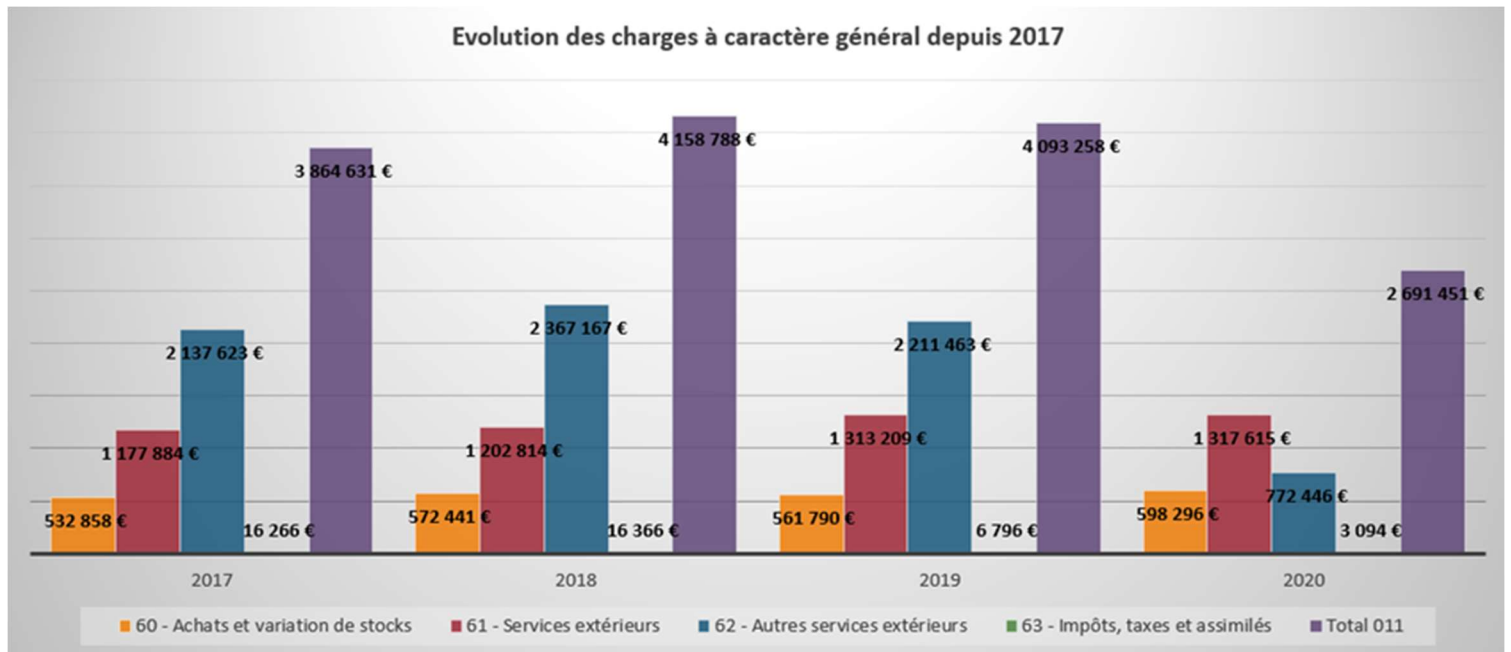
Le montant des dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2020 à 12 397 309 € contre 13 617 696 € en 2019.

Entre 2019 et 2020, l'évolution est de :

011 - Charges à caractère général	-1 401 807 €
012 - Charges de personnel	+317 231 €
014 - Atténuations de produits	+2 486 €
065 - Autres charges de gestion	-200 332 €
066 - Charges financières	+12 943 €
067 - Charges exceptionnelles	+49 092 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>-1 220 387 €</b>



a) Les charges à caractère général

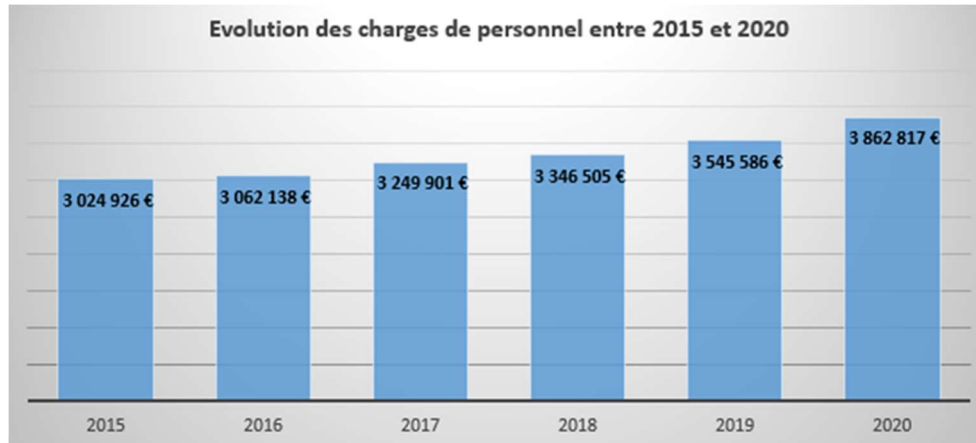


Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes, baissent de 1 401 807 € entre 2019 et 2020.

Le compte 6281 (cotisations-adhésions) évolue comme indiqué ci-dessous :

Organismes	2019	2020
ASSOC ADCF ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE	2 745,23 €	2 717,40 €
ASSOC ADIL DU MORBIHAN	8 453,61 €	8 230,00 €
ASSOC ALECOB	7 485,90 €	7 485,90 €
ASSOC DES MAIRES	1 216,36 €	1 201,98 €
ASSOC LIGUE BRETAGNE VOILE	85,00 €	85,00 €
ASSOC SOLIHA MORBIHAN	80,00 €	80,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL VOILE du MORBIHAN	180,00 €	180,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE	83 044,48 €	79 296,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE	3 748,00 €	7 850,19 €
EPL SYNDICAT MIXTE E MEGALIS BRETAGNE	1 704,00 €	1 704,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE ELLE ISOLE LAITA	14 000,00 €	15 500,00 €
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE	274,00 €	280,00 €
FNCCR	905,80 €	895,09 €
LORIENT AGGLOMERATION		6 292,00 €
MORBIHAN TOURISME	2 000,00 €	2 000,00 €
OCEADE BRETAGNE	60,00 €	60,00 €
RESEAU SPEF BRETAGNE	300,00 €	300,00 €
STE MISSION LOCALE COB	27 432,80 €	27 364,18 €
STE NAUTISME EN BRETAGNE	150,00 €	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 865,18 €</b>	<b>161 671,74 €</b>

b) Les charges de personnel



Les charges de personnel ont atteint un niveau de 3 862 817 € en 2020 soit une augmentation de 9%. (+ 317 231 €)

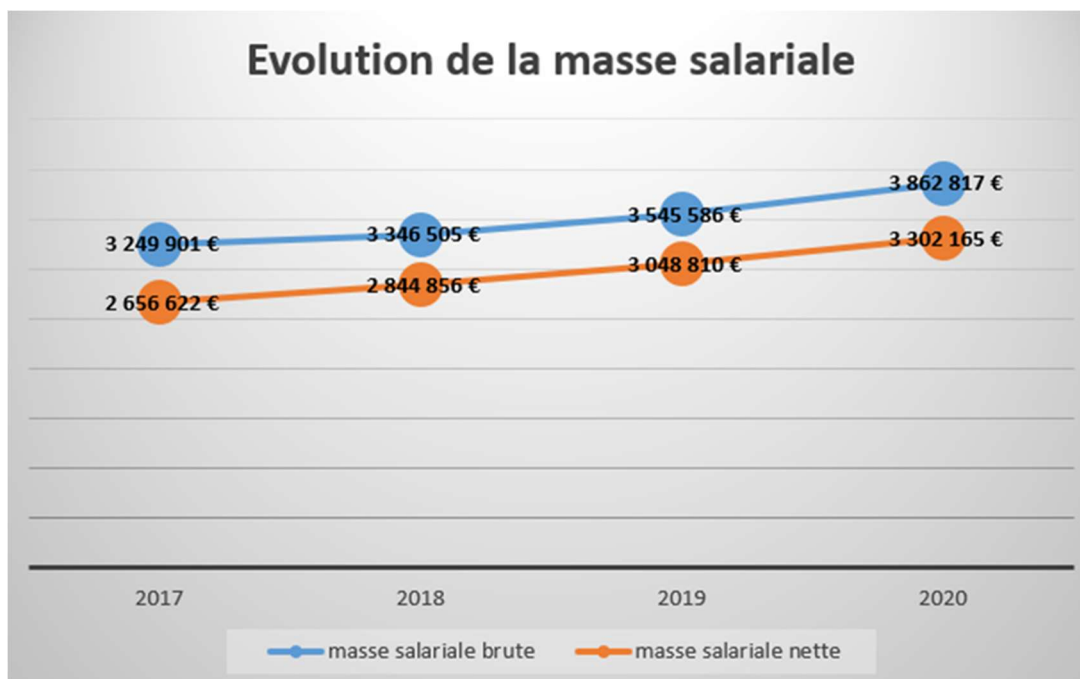
Elles ont été impactées par les événements suivants :

- Le recrutement de 4 agents sociaux à temps complet et d'un agent d'entretien à temps non complet 10/35ème ainsi qu'une 2ème éducatrice de jeunes enfants, présente depuis décembre 2019, dans le cadre de l'ouverture d'une 4ème micro crèche sur notre territoire ;
- La rémunération sur une année pleine du géomaticien, recruté en avril 2019 et d'un responsable technique, recruté en octobre 2019 ;
- Un surcoût de l'assurance statutaire d'un montant de 33 000 € ;
- La prise en compte des 8 avancements de grade 2019 sur une année pleine ;
- L'augmentation des cotisations patronales et accident du travail ;
- L'augmentation du montant affecté aux avantages sociaux des salariés du fait de la croissance des effectifs : chèques déjeuners (3.45 € /chèque déjeuner), garantie maintien de salaire (50 % du montant de la cotisation des agents adhérents) et adhésion au CNAS, Comité National d'Action Sociale (201 €/agent ).
- Le versement de la prime COVID pour un total de 13 312 €
- L'augmentation du temps de travail des animateurs ALSH de 5 heures supplémentaires par semaine pendant 8 semaines et les heures de nuit pour les agents d'entretien (COVID) pour un total de 15 000 € afin d'assurer les mesures sanitaires dans les ALSH.

**Traitement indiciaire et régime indemnitaire (hors charges patronales et cotisations diverses - CNFPT, CDG...)**

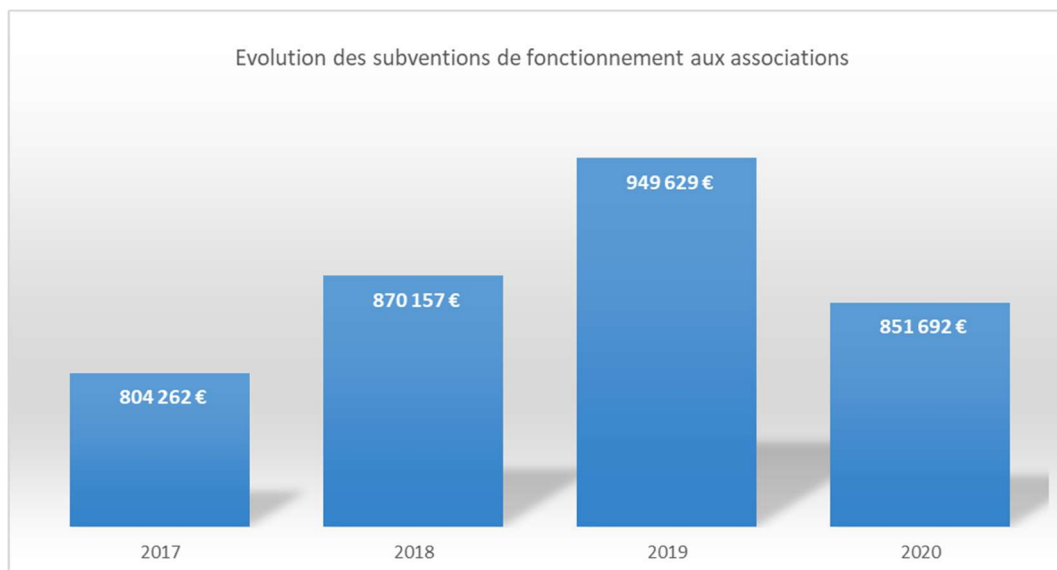
	CA 2017	En % des dépenses	CA 2018	En % des dépenses	CA 2019	En % des dépenses	CA 2020	En % des dépenses
Rémunération des titulaires	1 414 392,90 €	62,47%	1 338 970,83 €	61,94%	1 353 842,62 €	62,35%	1 394 320,28 €	59,87%
Rémunération des non titulaires	457 365,38 €	20,20%	485 939,12 €	22,48%	514 823,27 €	23,71%	661 496,40 €	28,40%
Emplois d'avenir	87 073,02 €	3,85%	32 643,72 €	1,51%	9 854,07 €	0,45%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	260 498,05 €	11,51%	229 239,51 €	10,60%	190 076,56 €	8,75%	213 286,18 €	9,16%
Mise à disposition personnel	44 836,97 €	1,98%	74 925,86 €	3,47%	102 754,88 €	4,73%	59 920,68 €	2,57%
<b>TOTAL</b>	<b>2 264 166 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 161 719 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 171 351 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 329 023,54 €</b>	<b>100,00%</b>

	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
					Montant	%
Administration	411 650 €	432 072 €	473 105 €	559 252 €	86 147 €	18,21%
Transport	36 517 €	36 594 €	38 638 €	38 377 €	- 261 €	-0,68%
Culture	33 204 €	38 052 €	34 219 €	36 125 €	1 906 €	5,57%
Sport	361 240 €	366 626 €	403 887 €	408 976 €	5 089 €	1,26%
Social	488 149 €	499 057 €	483 433 €	472 714 €	- 10 719 €	-2,22%
Enfance jeunesse	1 043 901 €	1 056 430 €	1 155 155 €	1 409 839 €	254 684 €	22,05%
Environnement	694 990 €	745 078 €	732 453 €	754 719 €	22 266 €	3,04%
Economie-tourisme	142 913 €	172 598 €	224 697 €	182 816 €	- 41 881 €	-18,64%
<b>TOTAL</b>	<b>3 212 565 €</b>	<b>3 346 505 €</b>	<b>3 545 586 €</b>	<b>3 862 817 €</b>	<b>317 231 €</b>	<b>8,95%</b>

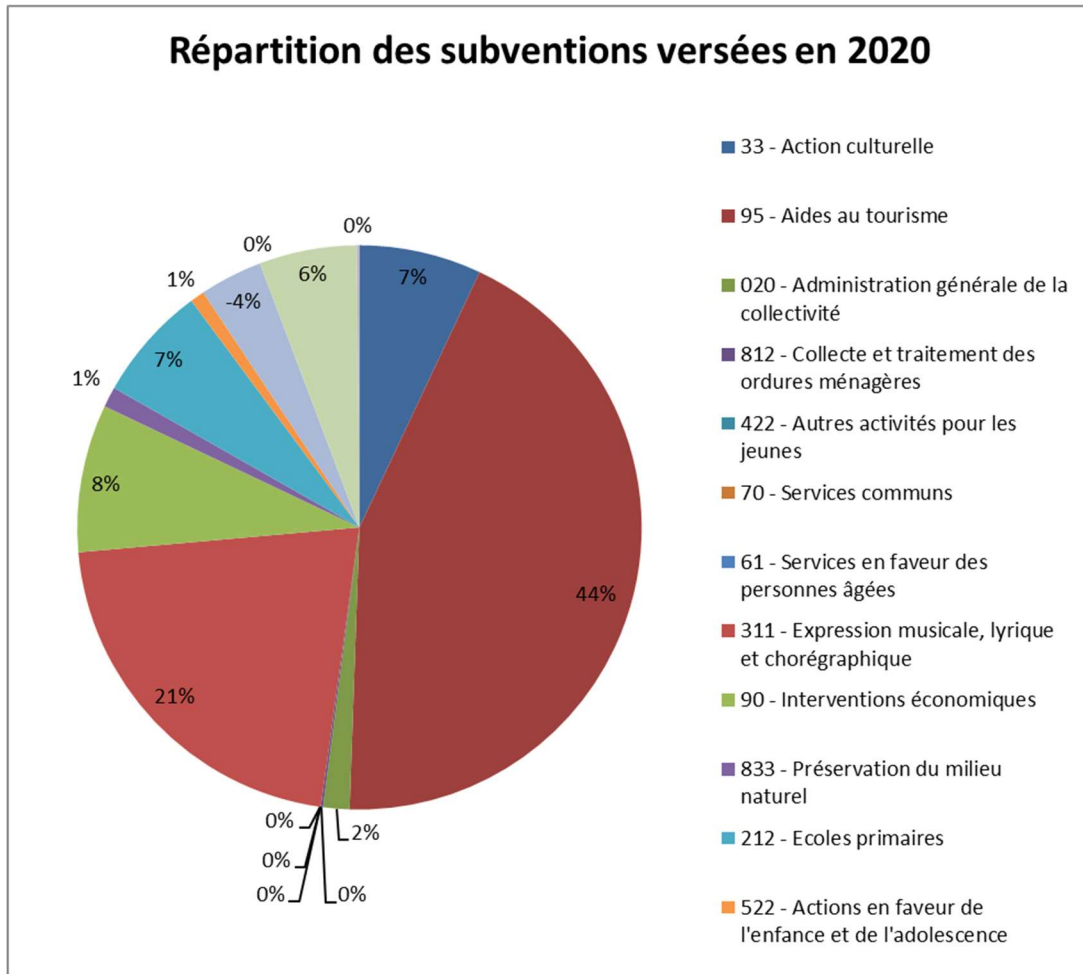


L'augmentation brute des charges de personnel s'élève à 317 231 €, l'augmentation nette (déduction faite des aides diverses et remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire) s'élève à 253 355 €.

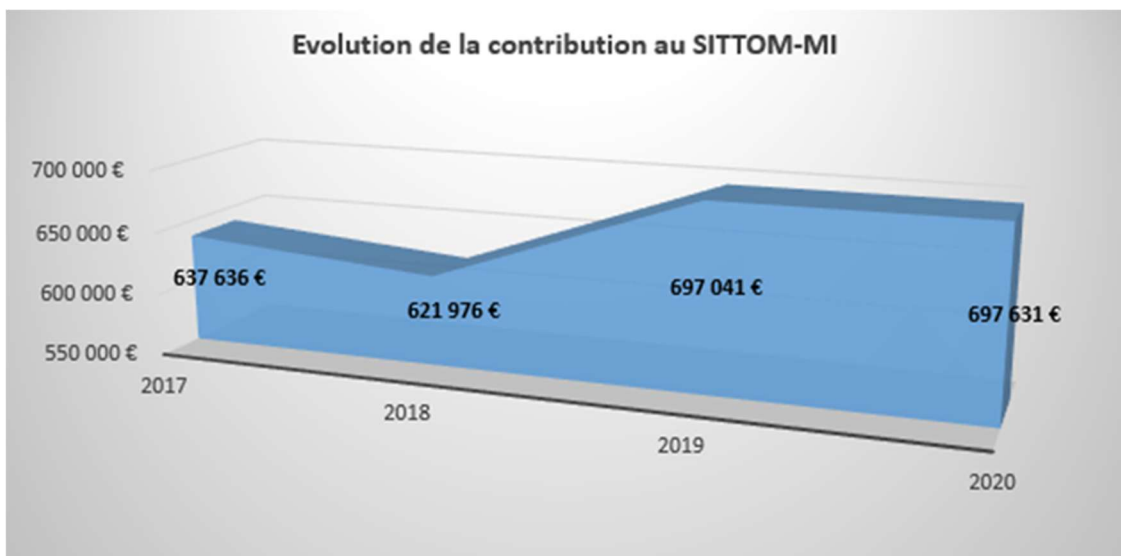
c) Les autres charges de gestion courante



Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2020 a diminué de 97 937 € par rapport à 2019 (-11 %). Des subventions n'ont pas été versées du fait de l'annulation de certains évènements en raison de la crise sanitaire. Les subventions représentent environ 7% des dépenses réelles de fonctionnement.

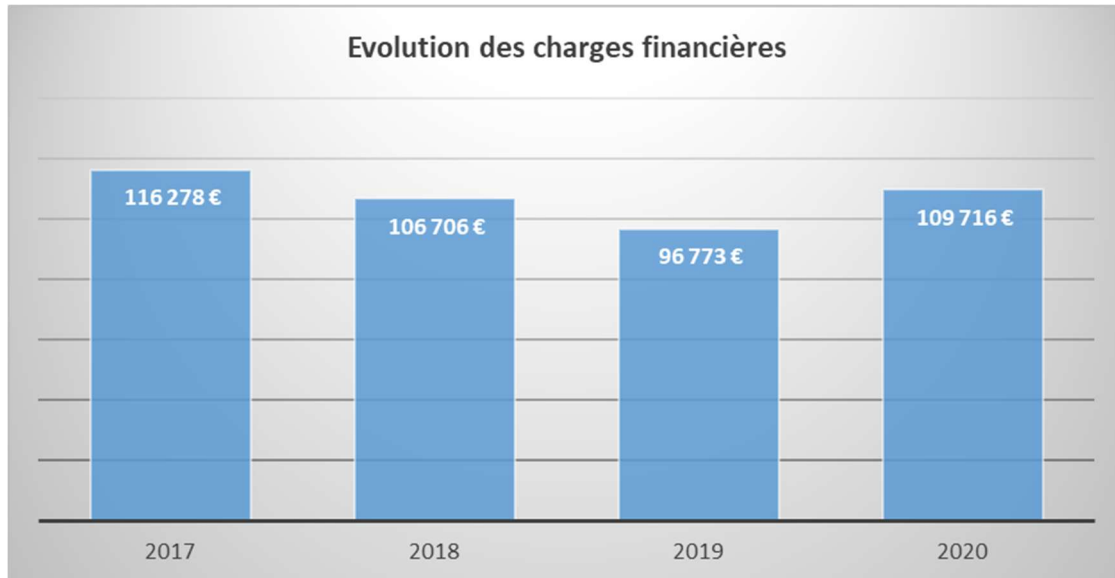


Le tourisme et l'école de musique sont les bénéficiaires majeurs des subventions de RMCom.



Quant aux contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde dépense du chapitre, ces dernières concernent essentiellement le SITCOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. En 2020, la contribution s'est élevée à 697 631 €.

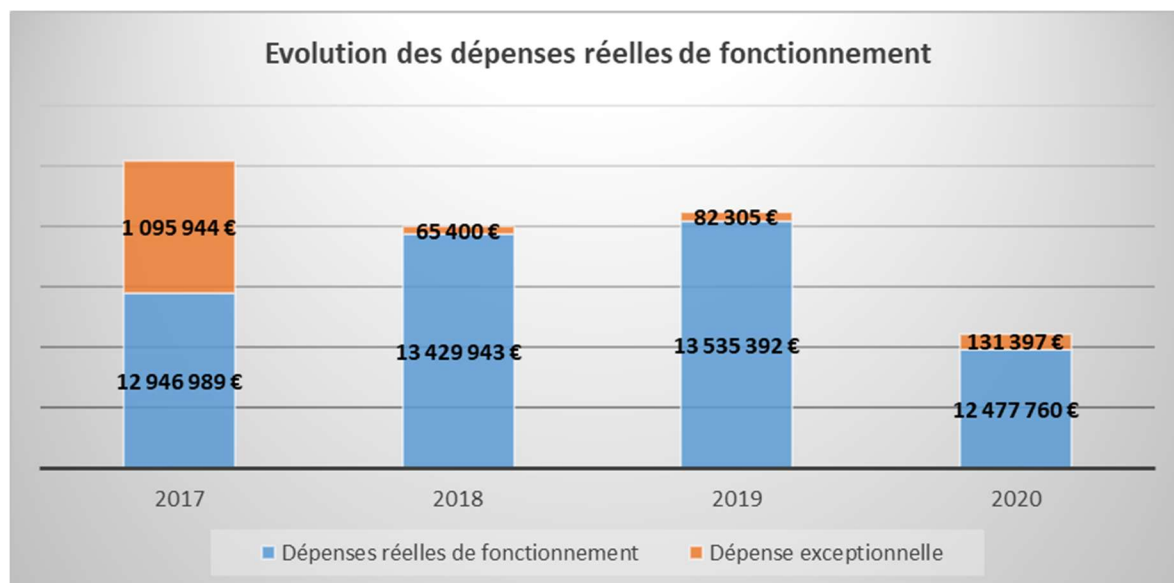
d) Les charges financières



L'endettement de Roi Morvan Communauté étant faible, les charges financières ne représentent pas une dépense importante dans les dépenses de fonctionnement (0,87% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020). Elles ont cependant augmenté en 2020 du fait de la réalisation d'un nouvel emprunt de 3 727 000 € pour le financement de la fibre.

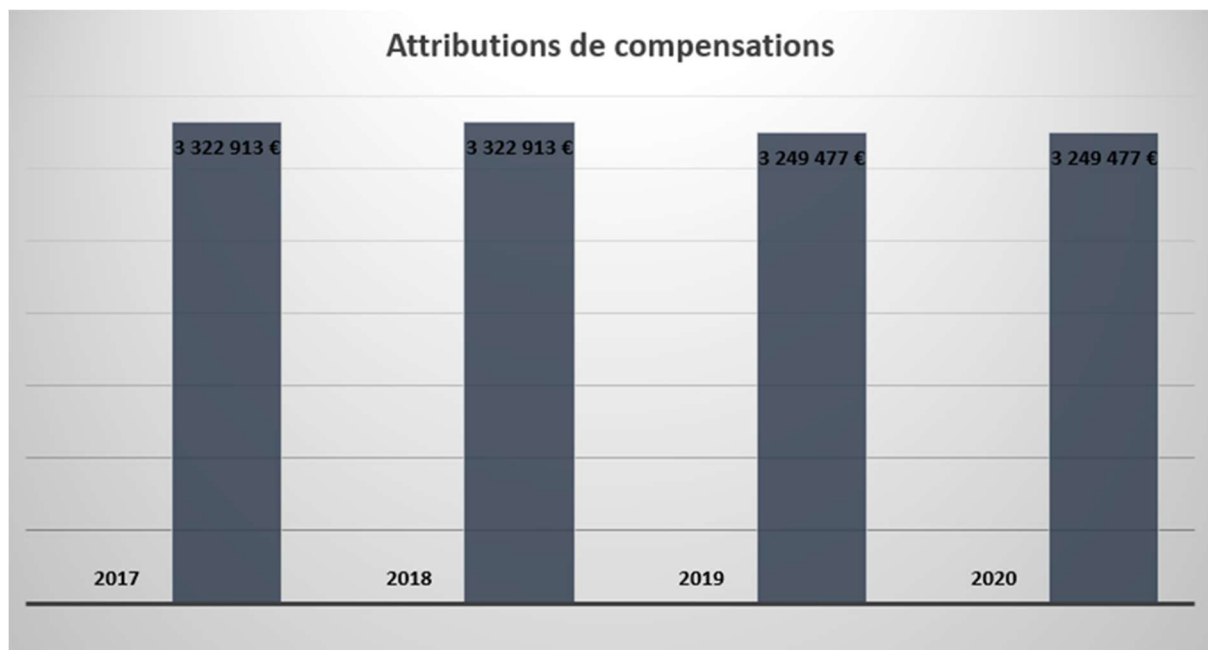
e) Les charges exceptionnelles

Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles retranscrit essentiellement les subventions exceptionnelles ou courantes aux budgets annexes « immobiliers d'entreprises » et « zones d'activités ».



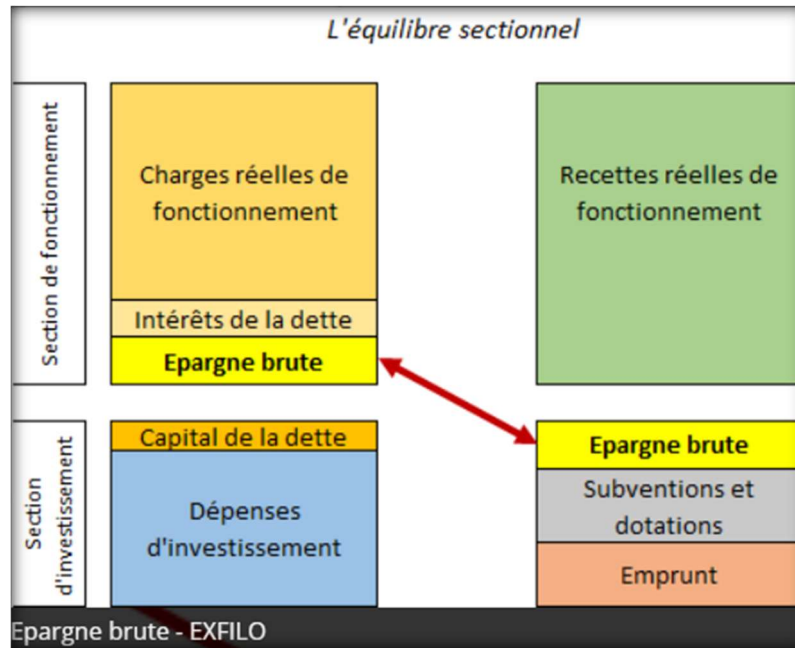
En 2020, la subvention au budget annexe « zones d'activités » s'est élevée à 100 193 € (contre 51 520 € en 2019). Elle est destinée à résorber le déficit annuel des zones dû aux diverses dépenses d'entretien. Quant au budget « immobilier d'entreprises », il a bénéficié d'une subvention de 29 015 € en 2020 contre 28 368 € en 2019.

f) Les relations avec les communes membres



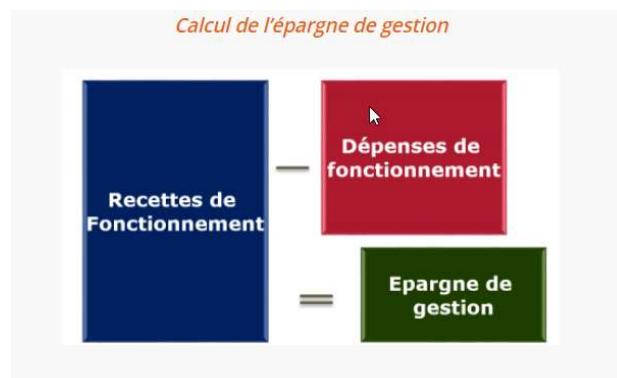
RMCom a reversé 3 249 477 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est identique à 2019, aucun transfert de charges n'ayant eu lieu.

## Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers



Libellé	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020		2020 neutralisation du transfert transport scolaire	Variation 2019/2020	
					Montant (€)	% d'évolution		Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	14 048 841 €	14 012 115 €	14 169 987 €	13 334 367 €	- 835 620 €	-5,90%	14 499 717 €	329 730 €	2,33%
Dépenses de gestion	12 830 712 €	13 323 236 €	13 438 618 €	12 313 277 €	-1 125 341 €	-8,37%	13 649 219 €	210 601 €	1,57%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 218 129 €</b>	<b>688 879 €</b>	<b>731 369 €</b>	<b>1 021 090 €</b>	<b>289 721 €</b>	<b>39,61%</b>	<b>850 498 €</b>	<b>119 129 €</b>	<b>16,29%</b>
+ produits exceptionnels	104 407 €	26 041 €	19 527 €	74 208 €	54 681 €	280,03%	74 208 €	54 681 €	280,03%
- dépenses exceptionnelles	1 095 944 €	65 400 €	82 305 €	131 397 €	49 092 €	59,65%	131 397 €	49 092 €	59,65%
- intérêts de la dette	116 278 €	106 706 €	96 773 €	109 716 €	12 943 €	13,37%	109 716 €	12 943 €	13,37%
<b>= Epargne brute</b>	<b>110 315 €</b>	<b>542 814 €</b>	<b>571 817 €</b>	<b>854 185 €</b>	<b>282 368 €</b>	<b>49,38%</b>	<b>683 593 €</b>	<b>111 776 €</b>	<b>19,55%</b>
- remboursement du capital	257 581 €	267 074 €	276 935 €	327 127 €	50 192 €	18,12%	327 127 €	50 192 €	18,12%
<b>= Epargne nette</b>	<b>- 147 266 €</b>	<b>275 740 €</b>	<b>294 881 €</b>	<b>527 058 €</b>	<b>232 177 €</b>	<b>78,74%</b>	<b>356 466 €</b>	<b>61 585 €</b>	<b>20,88%</b>
Encours de dette au 31/12	3 362 711 €	3 061 471 €	2 752 358 €	6 118 447 €			6 118 447 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	30,48	5,64	4,81	7,16			8,95		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	0,79%	3,87%	4,04%	6,41%			4,71%		

**L'épargne de gestion** (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision (comptes 70 à 75 moins les comptes 60 à 65). Elle **permet de juger la gestion financière courante de la collectivité**. Celle de RCom s'élevé à 1 021 090 € en 2020.



L'épargne brute qui tient compte des mouvements exceptionnels se maintient et elle est supérieure au montant du remboursement du capital des emprunts.

**L'épargne brute ou autofinancement** est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute **constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements futurs**.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'«aisance» de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un «excédent» de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

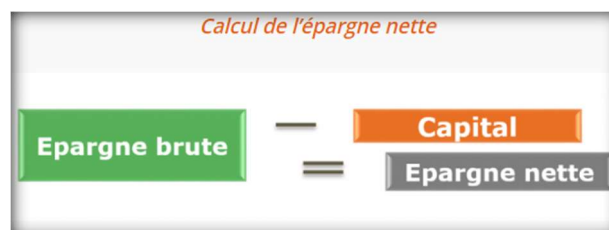
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est fondamentale car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative<sup>5</sup>).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). D'ailleurs, l'épargne brute permet un effet de levier important car 100 € d'épargne brute permettent de financer 100 € d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000 €. **C'est un effet de levier de 1 à 10.**

Cependant, ce montant, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

**L'épargne nette** (ou CAF nette, épargne disponible) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il **correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements**. L'épargne nette constatée en 2020 est positive. Son montant s'élève à **527 058 €**.

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.



Il est à noter que les principales ressources des investissements sont :

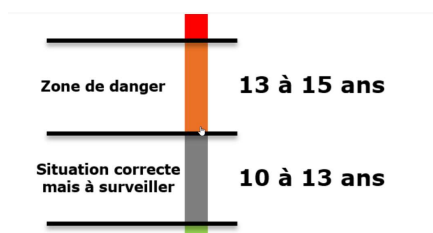
- les subventions,
- le FCTVA,
- l'épargne nette,
- le fonds de roulement,
- les emprunts.

En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

**La capacité de désendettement** est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, puisque la première doit pouvoir financer la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de la structure. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle

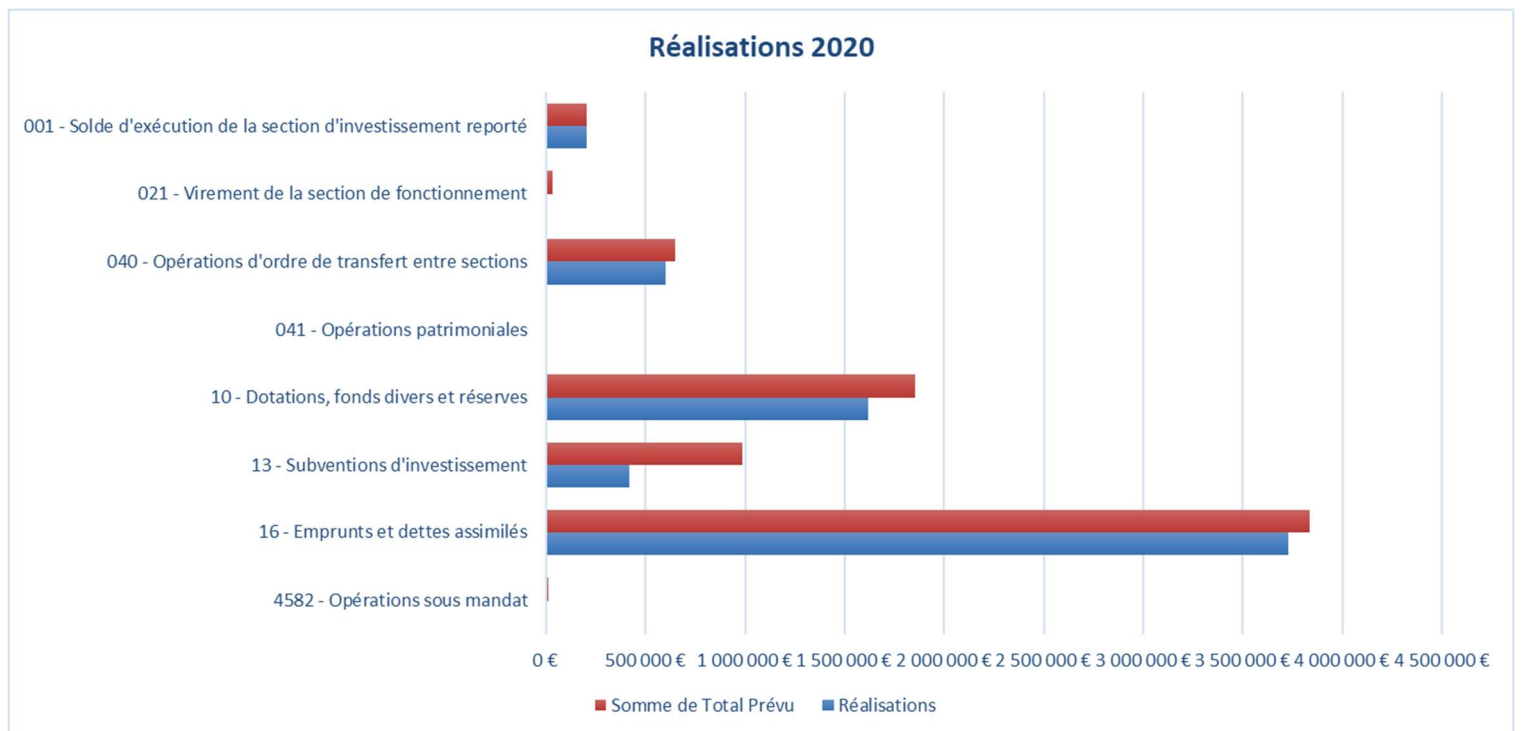
<sup>5</sup> L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire (les résultats diminuant).

pourrait rembourser rapidement sa dette. A l'issu de l'exercice 2020, la capacité de desendettement de RMCom est de 7 ans pour le budget principal.



## Partie 4 : La section d'investissement

### I. Les recettes



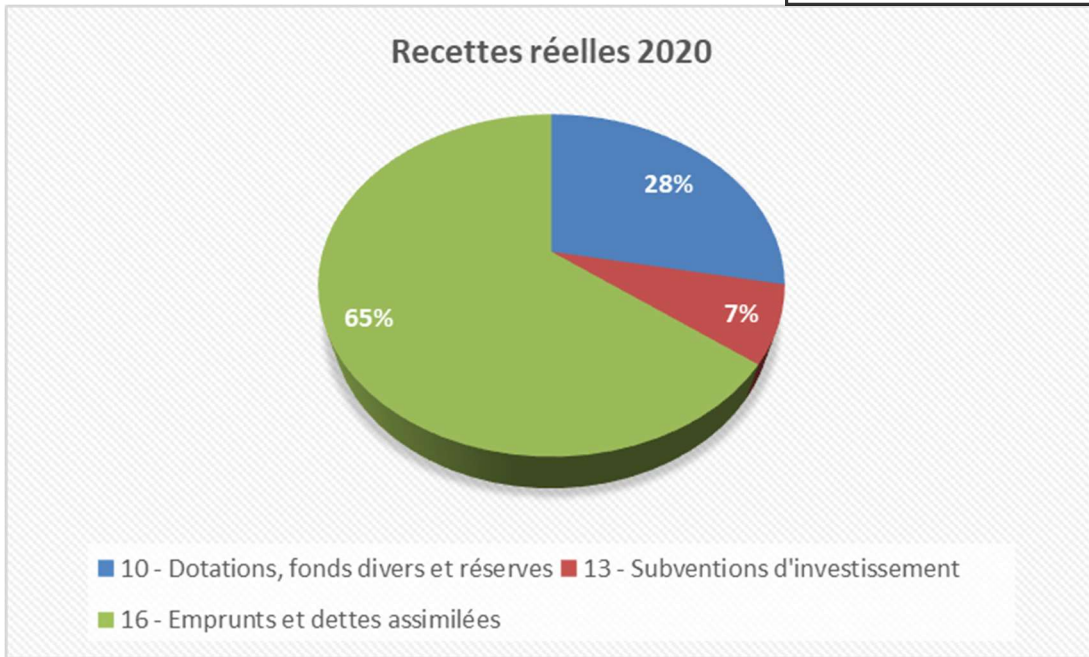
Les réalisations à hauteur de 6 566 372 € (dont 202 946 € de report d'investissement) sont inférieures aux prévisions de 1 051 122 €.

Recettes réelles d'investissement 2020	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions 2020	CA 2020	Taux d'exécution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	43 705 €	105 841 €	115 062 €	1 852 026 €	1 617 917,44 €	87%
13 - Subventions d'investissement	177 660 €	139 501 €	82 144 €	986 827 €	418 279,90 €	42%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	3 833 382 €	3 727 382,00 €	97%
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	9,83 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>221 364 €</b>	<b>245 342 €</b>	<b>197 206 €</b>	<b>6 672 235 €</b>	<b>5 763 589,17 €</b>	<b>86%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	853 219 €	1 105 702 €	606 832 €	647 438 €	599 836,57 €	93%
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 074 583 €</b>	<b>1 351 044 €</b>	<b>804 039 €</b>	<b>7 319 673 €</b>	<b>6 363 425,74 €</b>	<b>87%</b>

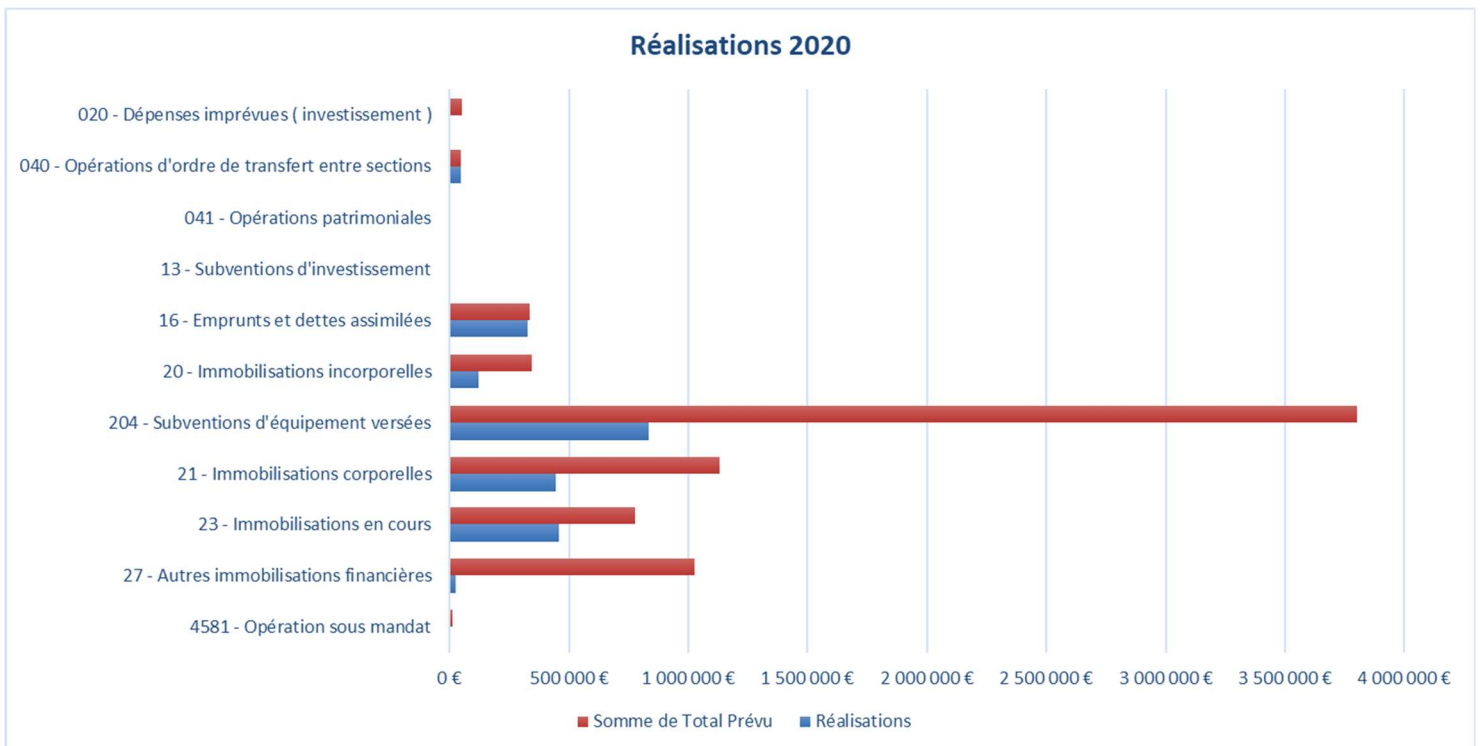
Les subventions d'investissement dépendent des dépenses d'investissement réalisées et de la fréquence de versement des partenaires financiers. En 2020, le taux de réalisation est de 42 %.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise, quant à lui, 1 617 917 € pour un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 87 %.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, comptabilise 599 837 €. Il comprend essentiellement les dotations aux amortissements des immobilisations.



## II. Les dépenses

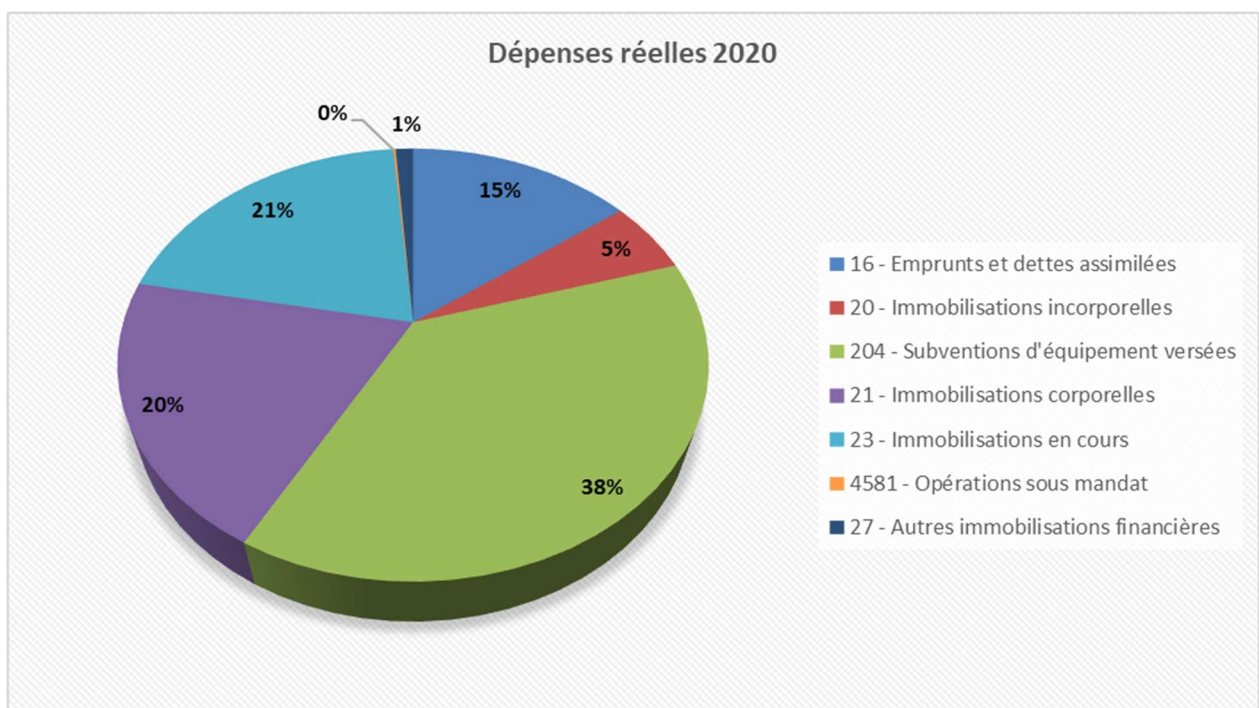


Les réalisations à hauteur de 2 263 360 € sont inférieures aux prévisions de 5 263 087 €. En effet, les investissements prévus au PPI sont inscrits pour leur totalité au budget alors même que certaines dépenses sont étalées sur plusieurs années. C'est notamment le cas du déploiement du très haut débit.

Dépenses d'investissement 2020	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions 2020	CA 2020	Taux d'exécution
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	- €	- €	- €	50 000 €	- €	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	259 570 €	267 073 €	276 935 €	336 002 €	327 127 €	97%
20 - Immobilisations incorporelles	94 810 €	98 216 €	139 067 €	345 779 €	123 513 €	36%
204 - Subventions d'équipement versées	19 011 €	268 087 €	831 425 €	3 804 071 €	834 906 €	22%
21 - Immobilisations corporelles	115 091 €	623 120 €	433 843 €	1 131 390 €	444 472 €	39%
23 - Immobilisations en cours	122 914 €	60 211 €	254 373 €	775 399 €	456 925 €	59%
4581 - Opérations sous mandat	- €	- €	- €	10 800 €	3 420 €	32%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	1 025 676 €	25 574 €	2%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>611 396 €</b>	<b>1 316 706 €</b>	<b>1 935 643 €</b>	<b>7 479 117 €</b>	<b>2 215 937 €</b>	<b>30%</b>
sections	243 242 €	442 043 €	46 588 €	47 330 €	47 423 €	100%
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>854 637 €</b>	<b>1 758 749 €</b>	<b>1 982 231 €</b>	<b>7 526 447 €</b>	<b>2 263 360 €</b>	<b>30%</b>

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement en 2019 est de 30 % par rapport aux prévisions.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 14% des dépenses réelles d'investissement.



Les dépenses d'équipement peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	2020		
	PREVISION	REALISATION	RAR
	6 981 832 €	1 456 901 €	3 872 904,60 €
<b>Commission Développement économique</b>	1 250 500 €	- €	50 500 €
Programme de valorisation des ZAE (création, aménagement et gestion des ZAE)	1 200 000 €		
Aide entreprise COVID	50 500 €		50 500 €
<b>Commission tourisme, culture et patrimoine</b>	260 878 €	1 593 €	2 000 €
<b>Opération Scénographie chauve souris</b>			2 000 €
Scénographie + MOE			2 000 €
<b>Opération touristiques</b>	256 678 €	1 593 €	- €
Valorisation des parcours "archéologie" du PRM	160 778 €		
Panneaux d'interprétation	8 000 €		
Schéma de développement touristique	10 000 €		
Développement tourisme équestre	48 500 €		
Matériel base nautique	2 500 €		
Cheminement gare	9 000 €	1 593 €	
Balisage	7 900 €		
Exposition photos	10 000 €		
Equipement Kastel Kozh, Gare, MCS	3 000 €		
2 ordinateurs portable	1 200 €		
<b>Commission Gestion des déchets</b>	642 200 €	297 907 €	344 292 €
<b>Opération Amélioration déchèteries</b>	2 200 €	- €	2 200 €
Achat terrain près déchetterie Le Fauouët	2 200 €		2 200 €
Autres installations, matériel et outillages techniques	40 000 €	33 546 €	6 454 €
Matériel roulant - voirie	600 000 €	264 361 €	335 638 €
<b>Commission Services à la population</b>	670 042 €	277 308 €	317 734 €
Opération Matériel de bureau et informatique - enfance	36 000 €	21 680 €	14 320 €
Etude EVS Guémené-sur-Scorff	13 224 €	3 480 €	9 744 €
Matériel Séjour	3 000 €		
Matériel MC	1 791 €	1 791 €	
Matériel Keraudrenic	40 000 €		
Matériel piscine	32 000 €		
Réhabilitation ALSH Keraudrenic	544 027 €	250 357 €	293 670 €
<b>Commission Solidarités</b>	7 000 €	4 804 €	- €
Achat matériel chantiers, ressourcerie	6 500 €	4 804 €	
Matériel de bureau et informatique ressourcerie	500 €		
<b>Commission Gestion des ressources en eau</b>	112 048 €	- €	- €
Opération GEMAPI (anciennement CTMA)	112 048 €		
<b>Commission Administration générale</b>	3 837 749 €	846 854 €	2 985 806 €
<b>Opération site internet</b>	27 677 €	11 948 €	16 235 €
Site internet	27 677 €	11 948 €	16 235 €
<b>Opération FTTH</b>	3 335 222 €	815 300 €	2 519 921 €
déploiement fibre optique - 2ème tranche (CC 20/09/18) 2019 -23	2 982 212 €	745 552 €	2 236 659 €
Renforcement NRA-ZO (CC 20/09/18) T1 2019	213 514 €		213 514 €
Montées en débit (CC 05/03/2019)	139 496 €	69 748 €	69 748 €
<b>Opération Fonds de concours</b>	468 850 €	19 606 €	449 650 €
Fonds de concours maison de santé Le Fauouët (CC 20/09/18)	178 650 €		178 650 €
Fonds de concours maison de santé Lanvégen (CC 20/09/18)	33 000 €		33 000 €
Fonds de concours IFER	19 200 €	19 606 €	
Etude pôle touristique et culturel Le Fauouët	5 000 €		5 000 €
Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018)	233 000 €		233 000 €
<b>Opération Matériel de bureau et informatique</b>	6 000 €	- €	- €
Mobilier	6 000 €		
<b>Commission Aménagement du territoire et des mobilités</b>	201 415 €	28 435 €	172 980 €
PLUI	201 415 €	28 435 €	172 980 €

## Partie 5 : Les budgets annexes

Des budgets annexes doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, lotissements...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

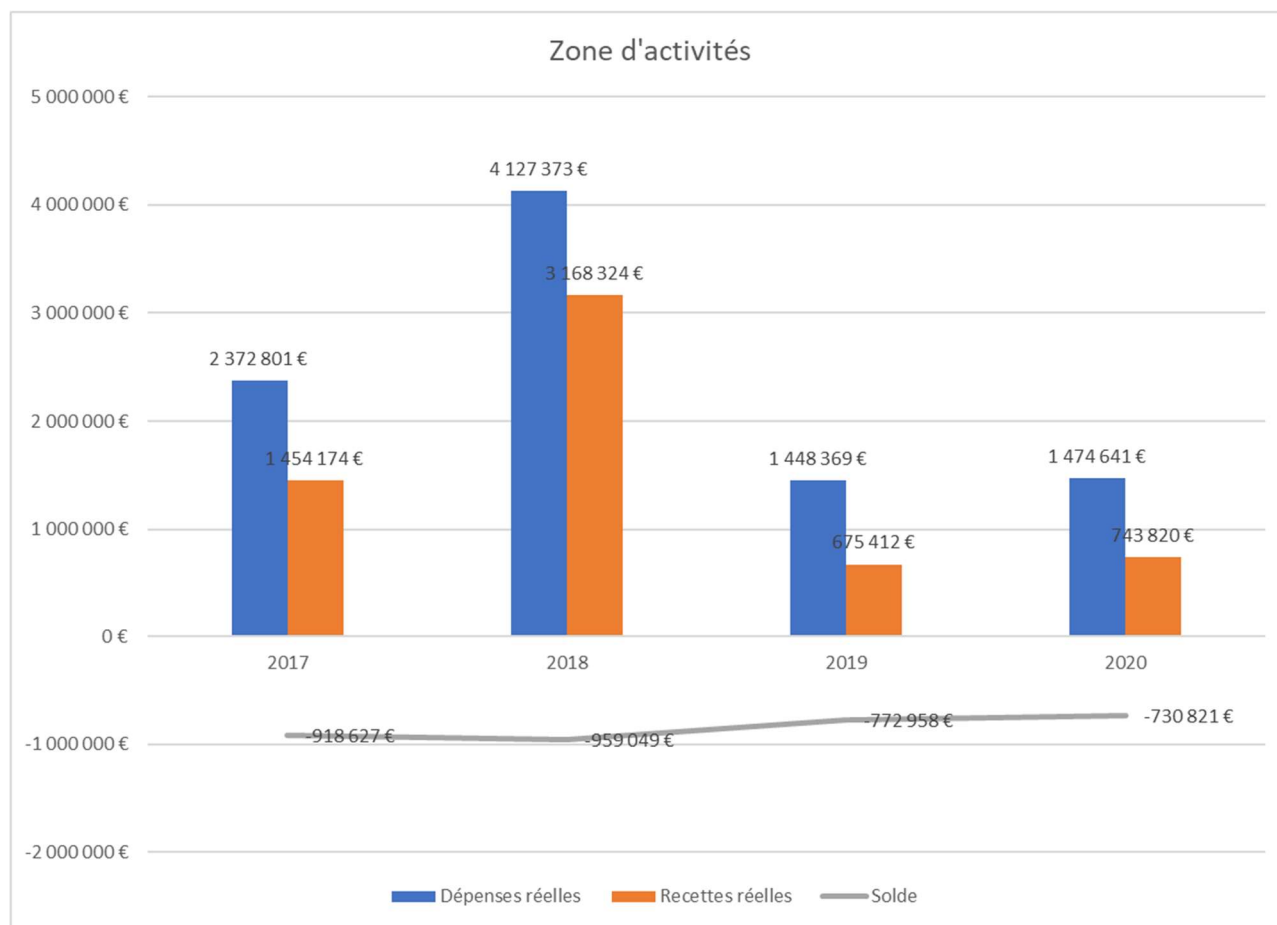
RMCom a créé des budgets annexes pour :

- Les zones d'activités ;
- Les hôtels et immobilier d'entreprise ;
- Le service public d'assainissement non collectif.

Les budgets annexes ZA et H&I peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités. Il y a donc des flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes.

BA	BP		Opération	Objectif
Recette 77	Dépense 6748	Autofinancement ZA : entretien des espaces verts, électricité, taxes foncières, assurances et toute autre dépense de fonctionnement ne constituant pas une dépense de production d'un terrain à vendre.	Zones non soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 168751	Dépense 276351	Avance au budget ZA : matérialiser les dépenses d'investissement du budget ZA en inscrivant la dépense dans le budget principal. Une délibération doit prévoir le délai dans lequel cette avance sera remboursée. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si RMCom décide de mobiliser sur le budget annexe des financements externes.	Zones soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 774	Dépense 6748	Autofinancement H&I : solde des dépenses et des recettes de fonctionnement y compris les dotations aux amortissements. En prévision, prévoir la couverture du déficit d'investissement par un virement et/ou emprunt. Le déficit de l'opération télécentre est compensé par l'excédent de l'opération biscuiterie.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215	Recette 6419	Remboursement des frais de personnel : individualisation des frais de ménage.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215 et comptes concernés	Recette 6419, 70841, 70872	Remboursement des frais de personnel et autres dépenses (fournitures, assurances...).		Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et dépenses et doit être financé par les redevances des usagers.

## I. Le budget « zones d'activités »



*Fonctionnement et investissement*

	2017	2018	2019	Prévision 2020	2020	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	1 364 596 €	2 107 394 €	607 529 €	- 387 439 €	631 133 €	
<b>D</b>	<b>89 577 €</b>	<b>60 929 €</b>	<b>67 883 €</b>	<b>1 414 317 €</b>	<b>112 687 €</b>	<b>7,97%</b>
011 - Charges à caractère général	89 577 €	60 929 €	67 883 €	1 414 317,40 €	112 686,97 €	7,97%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>R</b>	<b>1 454 173 €</b>	<b>2 168 323 €</b>	<b>675 412 €</b>	<b>1 026 878 €</b>	<b>743 820 €</b>	<b>72,44%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	364 559 €	2 147 817 €	421 438 €	588 996,18 €	588 996,18 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 092 €	1 046 €	197 367 €	- €	51 237,86 €	
74 - Dotations, subventions et participations	- €	3 600 €	- €	273 000,00 €	- €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	3 198 €	3 052 €	5 087 €	6 700,00 €	3 392,36 €	50,63%
77 - Produits exceptionnels	1 041 324 €	12 808 €	51 520 €	158 182,00 €	100 193,49 €	63,34%
Résultat d'investissement	- 2 283 224 €	- 3 066 444 €	- 1 380 487 €	387 439 €	- 1 361 954 €	
<b>D</b>	<b>2 283 224 €</b>	<b>4 066 444 €</b>	<b>1 380 487 €</b>	<b>1 361 954 €</b>	<b>1 361 954 €</b>	<b>100,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 087 575 €	4 066 444 €	1 380 487 €	1 361 953,78 €	1 361 953,78 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	195 649 €	- €	- €	- €	- €	
<b>R</b>	<b>- €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 749 393 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	1 000 000 €	- €	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	1 749 393,00 €	- €	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	

*Réel*

### a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires divers, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 112 687 €. Il s'agit essentiellement de dépenses d'entretien (entretien paysager, électricité, impôts...) des zones, hormis des études (2 240 €).

En recettes, l'éclairage public de Kernot est facturé à la commune. La SAFER nous verse 1 646 € pour la mise à disposition d'un terrain à Saint Armel.

<b>ZONE DE GUERNEACH GOURIN</b>	<b>18 359,67 €</b>
<b>ZA DE KERNOT LE FAUET</b>	<b>13 723,63 €</b>
<b>ZA DE POULHIBET BERNE</b>	<b>6 851,34 €</b>
<b>ZA DE KERGARIO LIGNOL</b>	<b>2 097,31 €</b>
<b>ZA DE PONT MIN LE FAUET</b>	<b>8 324,09 €</b>
<b>PARC D ACTIVITES DE LOCMALO</b>	<b>1 015,00 €</b>
<b>ZA DE KERANNA GUISCRIF</b>	<b>4 553,42 €</b>
<b>ZA DE ST MAUR LANGONNET</b>	<b>1 575,67 €</b>
<b>ZA BOUTHIRY LE SAINT</b>	<b>2 826,65 €</b>
<b>ZA KER ELISA PLOURAY</b>	<b>933,92 €</b>
<b>ZA BEG AR SALUD BERNE</b>	<b>27 995,28 €</b>
<b>BEG AR MARZIN GUISCRIF</b>	<b>738,93 €</b>
<b>PONT SAINT MARTIN PLOERDUT</b>	<b>485,84 €</b>
<b>LANN COZLEN LOCMALO</b>	<b>236,92 €</b>
<b>STANG BLEI GOURIN</b>	<b>7 953,22 €</b>
<b>GENERAL</b>	<b>624,00 €</b>
<b>CREPERIE DE LANGONNET</b>	<b>172,00 €</b>
<b>ZA DE ST ARMEL MESLAN</b>	<b>1 726,60 €</b>
<b>Total</b>	<b>100 193,49 €</b>

Le reste à charge des zones de Poulhibet, Kergario, Pont Min, Saint Armel, Keranna, Saint Maur et Ker Elisa qui ne sont pas soumises à la comptabilité de stocks est compensé par un versement du budget principal chaque année. La même opération est réalisée pour prendre en charge les dépenses de fonctionnement des autres zones dès lors qu'elles ne contribuent pas au prix de revient du terrain.

Les zones de Guerneach, Kernot, Locmalo et Poulhibet sont soumises à une comptabilité de stocks et leurs recettes proviennent essentiellement des ventes de terrains.

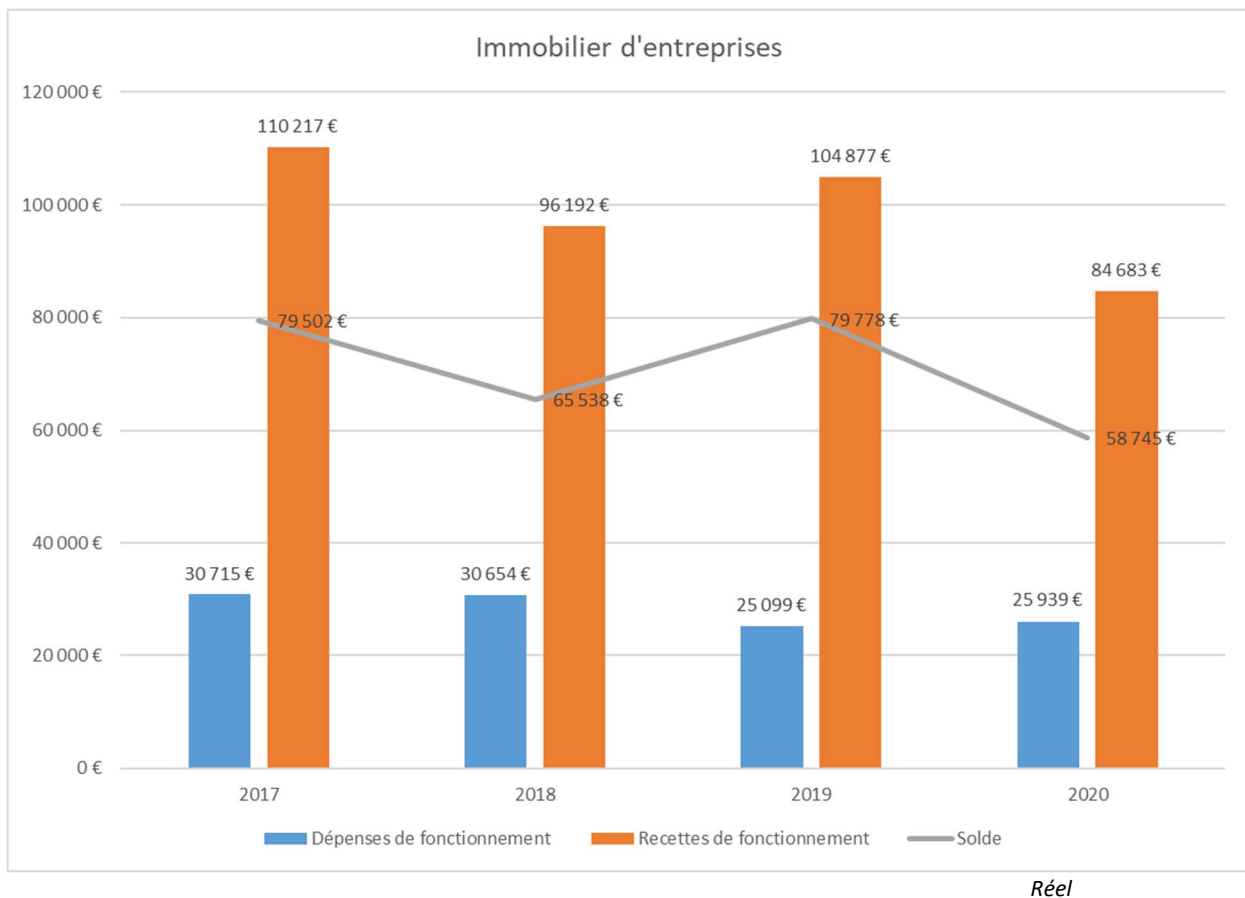
Le résultat réel de l'exercice est de +42 137 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de +588 996 €, l'excédent est de 631 133 € pour 2020.

### b) L'investissement

Le résultat réel de l'exercice est composé du résultat antérieur reporté de -1 361 954 €, le déficit est de 1 361 954 €, pour 2020. Il s'agit des dépenses d'investissement qui n'ont pas été couvertes par des recettes jusqu'à présent.

## II. Le budget « immobilier d'entreprises »

### a) Le fonctionnement



Sur le budget « immobilier d'entreprises », les dépenses réelles de fonctionnement sont stables.

Les recettes, quant à elles, sont en baisse de 24 % par rapport à 2019. Les locations comptabilisées sur le chapitre « autres produits de gestion courante » diminuent de 10 %. Les subventions exceptionnelles versées par le budget principal reste stable (2.23% d'augmentation). La subvention d'équilibre dépend chaque année de la couverture des dépenses du budget par ses propres recettes. Le budget principal compense la différence pour atteindre l'équilibre.

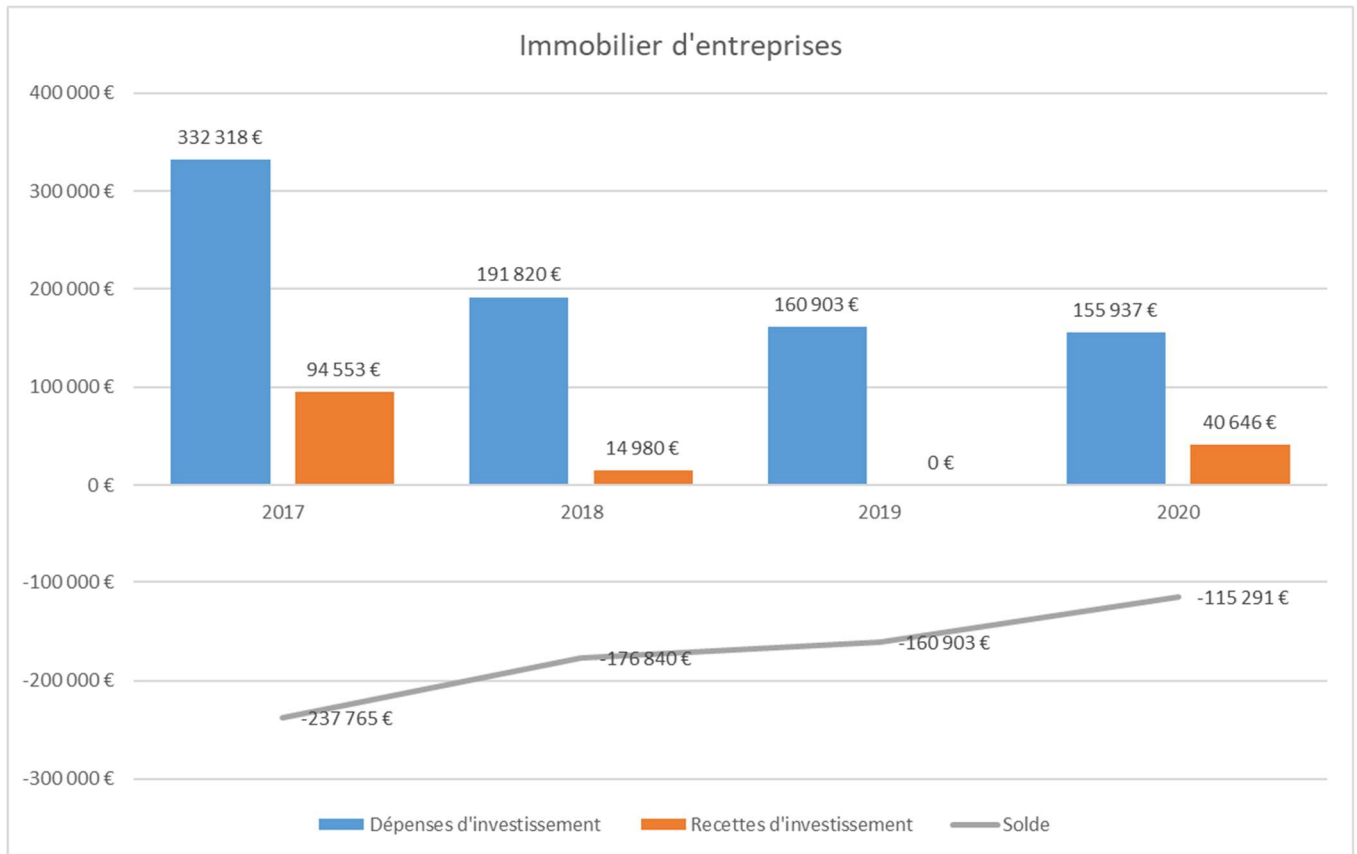
Les subventions versées se répartissent comme suit et correspondent au besoin de financement par le budget général afin d'équilibrer les dépenses<sup>6</sup> :

- 0 € pour la biscuiterie de Lignol ;
- 29 015 € pour le télécentre de Gourin (contre 28 368 € en 2019).

Le résultat réel de l'exercice est de + 58 745 €. L'excédent est de 58 745 € pour 2020.

<sup>6</sup> Les dépenses compensées par le budget principal comprennent les dotations aux amortissements.

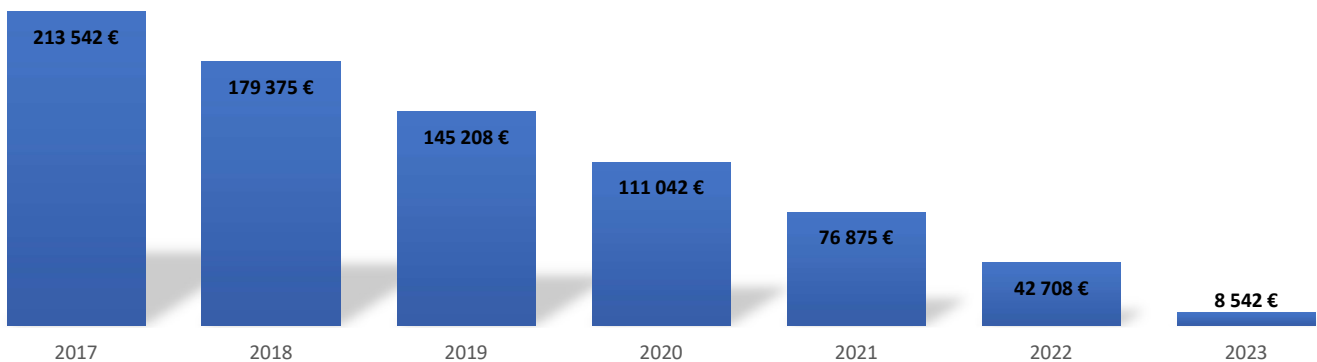
b) L'investissement



Réel

En section d'investissement, la seule dépense concerne le remboursement du capital de l'emprunt relais de la biscuiterie de Lignol. Au 31/12/2020, l'en-cours de dette sur ce budget s'élève à 111 042 €.

Evolution du capital restant dû au 31/12 - Emprunt relais biscuiterie de Lignol



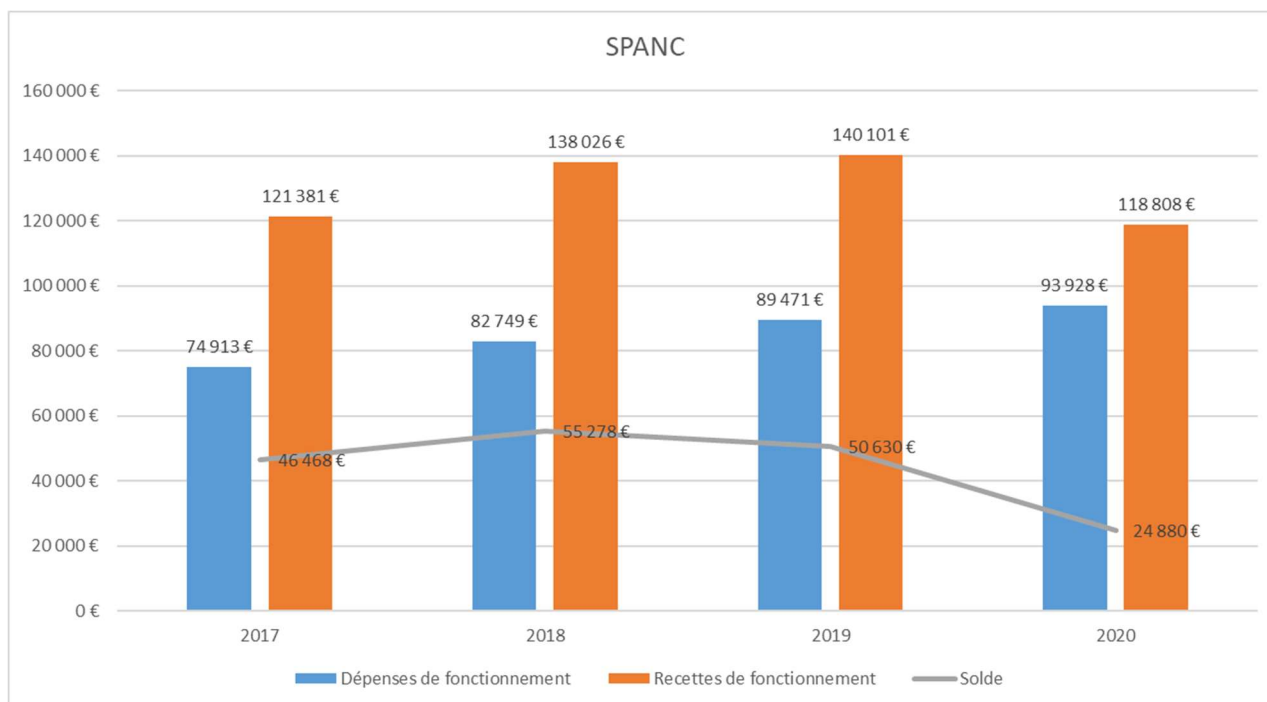
Le résultat réel de l'exercice est de +6 479 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de -121 771 €, le déficit est de 115 292 € pour 2020.

	2017	2018	2019	Prévision 2020	2020	Taux de réalisation
<b>Résultat de fonctionnement</b>	- 610 €	15 434 €	40 646 €	- €	19 611,74 €	
<b>D</b>	<b>152 146 €</b>	<b>151 825 €</b>	<b>146 274 €</b>	<b>174 876,90 €</b>	<b>147 114,60 €</b>	<b>84,12%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	610 €	610 €	- €	- €	- €	
011 - Charges à caractère général	18 520 €	19 321 €	17 454 €	26 310,00 €	18 721,90 €	71,16%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	19 314,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 431 €	121 171 €	121 175 €	121 175,90 €	121 175,90 €	100,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	803 €	1 509 €	- €	2 000,00 €	1 139,84 €	56,99%
66 - Charges financières	10 782 €	9 213 €	7 645 €	6 077,00 €	6 076,96 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>R</b>	<b>151 536 €</b>	<b>167 259 €</b>	<b>186 920 €</b>	<b>174 876,90 €</b>	<b>166 726,34 €</b>	<b>95,34%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	15 434 €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 319 €	71 067 €	82 043 €	82 043,00 €	82 043,00 €	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	52 351 €	54 525 €	55 551 €	53 800,00 €	50 427,49 €	93,73%
77 - Produits exceptionnels	51 968 €	35 973 €	28 445 €	33 534,00 €	29 014,85 €	86,52%
73 - Impôts et taxes	5 898 €	5 694 €	5 446 €	5 499,90 €	5 241,00 €	95,29%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 157 653 €</b>	<b>- 126 736 €</b>	<b>- 121 771 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 76 158,51 €</b>	
<b>D</b>	<b>373 637 €</b>	<b>262 887 €</b>	<b>242 946 €</b>	<b>237 980,73 €</b>	<b>237 980,41 €</b>	<b>100,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	293 049 €	157 653 €	126 736 €	121 770,73 €	121 770,73 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 319 €	71 067 €	82 043 €	82 043,00 €	82 043,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 167 €	34 167 €	34 167 €	34 167,00 €	34 166,68 €	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
23 - Immobilisations en cours	5 103 €	- €	- €	- €	- €	
<b>R</b>	<b>215 984 €</b>	<b>136 151 €</b>	<b>121 175 €</b>	<b>237 980,73 €</b>	<b>161 821,90 €</b>	<b>68,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	19 314,00 €	- €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 431 €	121 171 €	121 175 €	121 175,90 €	121 175,90 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	40 646,00 €	40 646,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	56 844,83 €	- €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	94 553 €	14 980 €	- €	- €	- €	

Réal + ordre

### III. Le budget autonome SPANC

#### a) Le fonctionnement

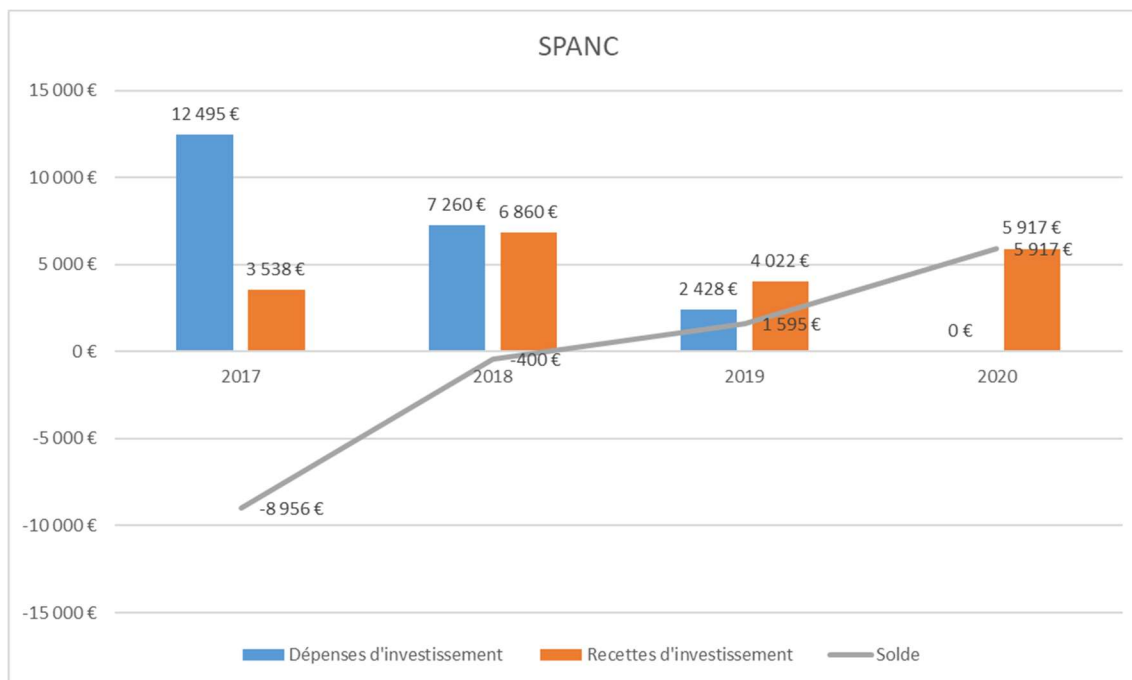


Réal dont report

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5%. En dépenses, les charges de personnel représentent la première charge avec un montant de 86 923 €.

Le résultat réel de l'exercice est de -21 428 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de +46 308 €, l'excédent est de 24 880 € pour 2020.

## b) L'investissement



Aucun investissement n'a été réalisé en 2020.

Le résultat réel de la section d'investissement est de 0 €. Si on y ajoute le résultat antérieur reporté de +5 917 €, l'excédent est de 5 917 € pour 2020.

	2017	2018	2019	Prévision 2020	2020	Taux de réalisation
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>44 372 €</b>	<b>50 855 €</b>	<b>46 308 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 072 €</b>	
<b>D</b>	<b>77 009 €</b>	<b>87 171 €</b>	<b>93 793 €</b>	<b>128 107,56 €</b>	<b>98 736,28 €</b>	<b>77,07%</b>
011 - Charges à caractère général	7 418 €	10 283 €	6 500 €	15 209,56 €	5 875,42 €	38,63%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	14 490,00 €	- €	0,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	66 986 €	71 366 €	81 695 €	88 100,00 €	86 922,85 €	98,66%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 096 €	4 422 €	4 322 €	4 808,00 €	4 808,00 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	510 €	1 100 €	1 276 €	2 500,00 €	1 130,01 €	45,20%
<b>R</b>	<b>121 381 €</b>	<b>138 026 €</b>	<b>140 101 €</b>	<b>128 107,56 €</b>	<b>118 808,25 €</b>	<b>92,74%</b>
77 - Produits exceptionnels	1 €	1 €	193 €	- €	4,69 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	31 888 €	37 511 €	50 856 €	46 307,56 €	46 307,56 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	72 302 €	86 084 €	89 052 €	81 800,00 €	72 496,00 €	88,63%
74 - Subventions d'exploitation	17 190 €	14 430 €	- €	- €	- €	
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 6 861 €</b>	<b>4 022 €</b>	<b>5 916 €</b>	<b>25 215 €</b>	<b>10 725 €</b>	
<b>D</b>	<b>12 495 €</b>	<b>7 260 €</b>	<b>2 428 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	865 €	6 860 €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	11 630 €	400 €	2 428 €	- €	- €	
<b>R</b>	<b>5 634 €</b>	<b>11 282 €</b>	<b>8 344 €</b>	<b>25 214,50 €</b>	<b>10 724,50 €</b>	<b>42,53%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	4 022 €	5 916,50 €	5 916,50 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 538 €	6 860 €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	14 490,00 €	- €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 096 €	4 422 €	4 322 €	4 808,00 €	4 808,00 €	100,00%

## Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)

	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	
					En €	En %
Recettes réelles	14 153 248,00 €	14 038 156,00 €	14 178 879,00 €	13 438 600,08 €	- 740 278,92 €	-5,22%
Opérations d'ordre	55 429,00 €	442 043,00 €	46 588,00 €	47 422,83 €	834,83 €	1,79%
Dépenses réelles	14 042 933,00 €	13 495 343,00 €	13 617 697,00 €	12 397 308,77 €	- 1 220 388,23 €	-8,96%
Opérations d'ordre	760 150,00 €	1 105 702,00 €	606 832,00 €	599 836,57 €	- 6 995,43 €	-1,15%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 594 406,00 €</b>	<b>- 120 845,00 €</b>	<b>938,00 €</b>	<b>488 877,57 €</b>	<b>487 939,57 €</b>	<b>52019,14%</b>
Recettes hors 1068	417 013,00 €	245 342,00 €	197 206,00 €	5 763 589,17 €	5 566 383,17 €	2822,62%
Opérations d'ordre	853 219,00 €	1 105 702,00 €	606 832,00 €	599 836,57 €	- 6 995,43 €	-1,15%
Dépenses	609 407,00 €	1 316 707,00 €	1 935 643,00 €	2 215 937,40 €	280 294,40 €	14,48%
Opérations d'ordre	243 242,00 €	442 043,00 €	46 588,00 €	47 422,83 €	834,83 €	1,79%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>417 584,00 €</b>	<b>- 407 706,00 €</b>	<b>- 1 178 192,00 €</b>	<b>4 100 065,51 €</b>	<b>5 278 257,51 €</b>	<b>-448,00%</b>
<b>Résultat total du budget</b>	<b>- 176 822,00 €</b>	<b>- 528 552,00 €</b>	<b>- 1 177 255,00 €</b>	<b>4 588 943,08 €</b>	<b>5 766 198,08 €</b>	<b>-489,80%</b>
<b>Résultat cumulés BP</b>	<b>6 378 033,00 €</b>	<b>5 849 483,00 €</b>	<b>4 672 228,00 €</b>	<b>7 788 145,05 €</b>	<b>3 115 917,05 €</b>	<b>66,69%</b>
Résultat cumulés SPANC	37 511,00 €	54 878,00 €	52 224,00 €	30 797,00 €	- 21 427,00 €	-41,03%
Résultats cumulés Hôtels et immobilier	- 158 263,00 €	- 111 302,00 €	- 81 125,00 €	- 56 547,00 €	24 578,00 €	-30,30%
Résultats cumulés ZA	- 918 627,00 €	- 959 049,00 €	- 772 958,00 €	- 730 821,00 €	42 137,00 €	-5,45%
<b>Fonds de roulement au 01/01/N</b>	<b>4 569 203,00 €</b>	<b>5 338 654,00 €</b>	<b>4 834 010,00 €</b>	<b>3 870 370,00 €</b>	<b>- 963 640,00 €</b>	<b>-19,93%</b>
<b>Fonds de roulement au 31/12/N</b>	<b>5 338 654,00 €</b>	<b>4 834 010,00 €</b>	<b>3 870 370,00 €</b>	<b>7 031 573,89 €</b>	<b>3 161 203,89 €</b>	<b>81,68%</b>

En cumulant l'ensemble des budgets, le fonds de roulement est en augmentation de 3 161 203.89 € lié à l'emprunt pour le déploiement de la fibre optique.

Le poids des budgets annexes se maintient relativement pour le SPANC et tend à diminuer pour celui des Hôtels et immobilier d'entreprises et pour celui des ZA.